



RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS



Sommaire

Avant-propos.....	5
A. Présentation générale	6
1. Présentation du service	6
1.1. Organisation du service déchets	6
1.2. Le financement du service déchets	6
2. Les événements marquants de l'année 2017	7
2.1. Organiser - planifier – suivre	7
2.2. Informer.....	7
2.3. Collecter	8
2.4. Traiter	10
2.5. Marchés – conventions	10
B. Indicateurs techniques	13
1. Territoire et organisation	13
1.1. Présentation du territoire	13
1.2. L'organisation	16
2. Collecte.....	18
2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés	18
2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public	29
3. Traitement des déchets.....	32
3.1. Transfert	32
3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles	33
3.3. Les déchets issus de la collecte sélective	34
4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique	44
C. Politique de prévention.....	50
1. L'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage	50
1.1. Contexte	50
1.2. Objectifs.....	50
2. Les axes de travail et les principales actions réalisées	50
D. Indicateurs financiers	57
1. Modalités d'exploitation	57
2. Compte de résultat de la compétence déchets	58

3.	Analyse des différents postes financiers.....	59
3.1.	Charges.....	59
3.2.	Recettes.....	60
4.	Ratios.....	60
4.1.	Coût à la tonne.....	60
4.2.	Coût au foyer fiscal.....	61
5.	Redevances spéciales.....	62
E.	Perspectives 2018.....	63
1.	Développement et mise en œuvre de services à l'usager.....	63
2.	Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition.....	63
3.	Travaux.....	63
	Annexes.....	65
1.	Lexique.....	65
2.	Cartes.....	67
2.1.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2017	67
2.2.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – année 2017	68
2.3.	Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2017.....	69
2.4.	Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire – année 2017.....	70
2.5.	Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2017.....	71
2.6.	Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2017.....	72
2.7.	Filière des OM – Année 2017.....	73
2.8.	Filières des encombrants et tout-venant – Année 2017.....	74
2.9.	Filières des emballages légers – Année 2017.....	75
2.10.	Filières des journaux-magazines – Année 2017.....	76

🕒 Figures

Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique	6
Figure 2: Mise en place du compostage partagé à Herbignac (juin 2017).....	7
Figure 3: Zone de gratuité - Déchèterie de Kéraline (nov.2017).....	7
Figure 4 : PAV Place de la poste à la Turballe.....	8
Figure 5 : Mise en place de la benne Eco Mobilier à la déchèterie de Pénestin.....	9
Figure 6 : Algues vertes	10
Figure 7 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2017	19
Figure 8: Ratio des déchets collectés en 2017 (kg/an, population INSEE).....	19
Figure 9: Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2017	20
Figure 10 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2017	21
Figure 11 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2017	22
Figure 12 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2017.....	23
Figure 13: Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2017 par flux et par site	26
Figure 14 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation	26
Figure 15 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2017	27
Figure 16 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte en 2010 et 2017	28
Figure 17 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte à porte entre 2010 et 2017	28
Figure 18 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2017	29
Figure 19 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets	30
Figure 20 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande	32
Figure 21 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2017.....	33
Figure 22 : Devenir des OMr après collecte	33
Figure 23 : Devenir des JM après collecte.....	34
Figure 24 : Devenir des EL après collecte	34
Figure 25 : Devenir du verre après collecte	36
Figure 26 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2017.....	36
Figure 27: Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2017	37
Figure 28: Composition moyenne des refus de tri en 2017	37
Figure 29 : Devenir du TV après collecte.....	39
Figure 30 : Evolution des tonnages de DV selon le site entre 2010 et 2017.....	40
Figure 31 : Plateforme de compostage de Livery.....	41
Figure 32: Evolution des tonnages de Livery par mois et par nature des apports en 2017.....	41
Figure 33 : Répartition des apports de DV par origine en 2017.....	42
Figure 34 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes	45
Figure 35 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers	46
Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre	47
Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts	48
Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant	49
Figure 39 : journée de sensibilisation sur la gestion des déchets – Groupe Barrière – novembre 2017	52
Figure 40: bilan de la campagne de caractérisations 2017	52

Figure 41 : Zone de gratuité – Déchèterie de Kéraline - Novembre 2017	53
Figure 42 : Distribution annuelle de compost – déchèterie de Piriac-Sur-Mer - Avril 2017	54
Figure 43: installation de table de tri	54
Figure 44: Collecte des coquillages à la déchèterie de Guérande.....	55
Figure 45: Répartition des animations scolaires par type	56
Figure 46: Carte des interventions scolaires 2017	55
Figure 47 : Répartition des coûts par poste d'activité	59
Figure 48 : Répartition des charges par flux collecté	59
Figure 49 : Répartition des recettes	60
Figure 50 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture.....	61
Figure 51 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal.....	61
Figure 52 : Répartition des facturations aux usagers.....	62

☉ Tableaux

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique.....	14
Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique.....	17
Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2017.....	18
Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux	21
Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2016 et 2017.....	22
Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	23
Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	23
Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries.....	24
Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2016 et 2017	25
Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2016 et 2017.....	31
Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2017	32
Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010, 2016 et 2017	32
Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré	35
Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré	38
Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV entre 2010 et 2017.....	39
Tableau 16 : Tonnage de DV par site en 2016 et 2017	40
Tableau 17 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2017	42
Tableau 18 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national.....	60

☉ Cartes

Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique.....	13
Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets	16

Avant-propos

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de CAP Atlantique a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

A. Présentation générale

1. Présentation du service

La Communauté d'Agglomération CAP Atlantique assure le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 15 communes membres.

1.1. Organisation du service déchets

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

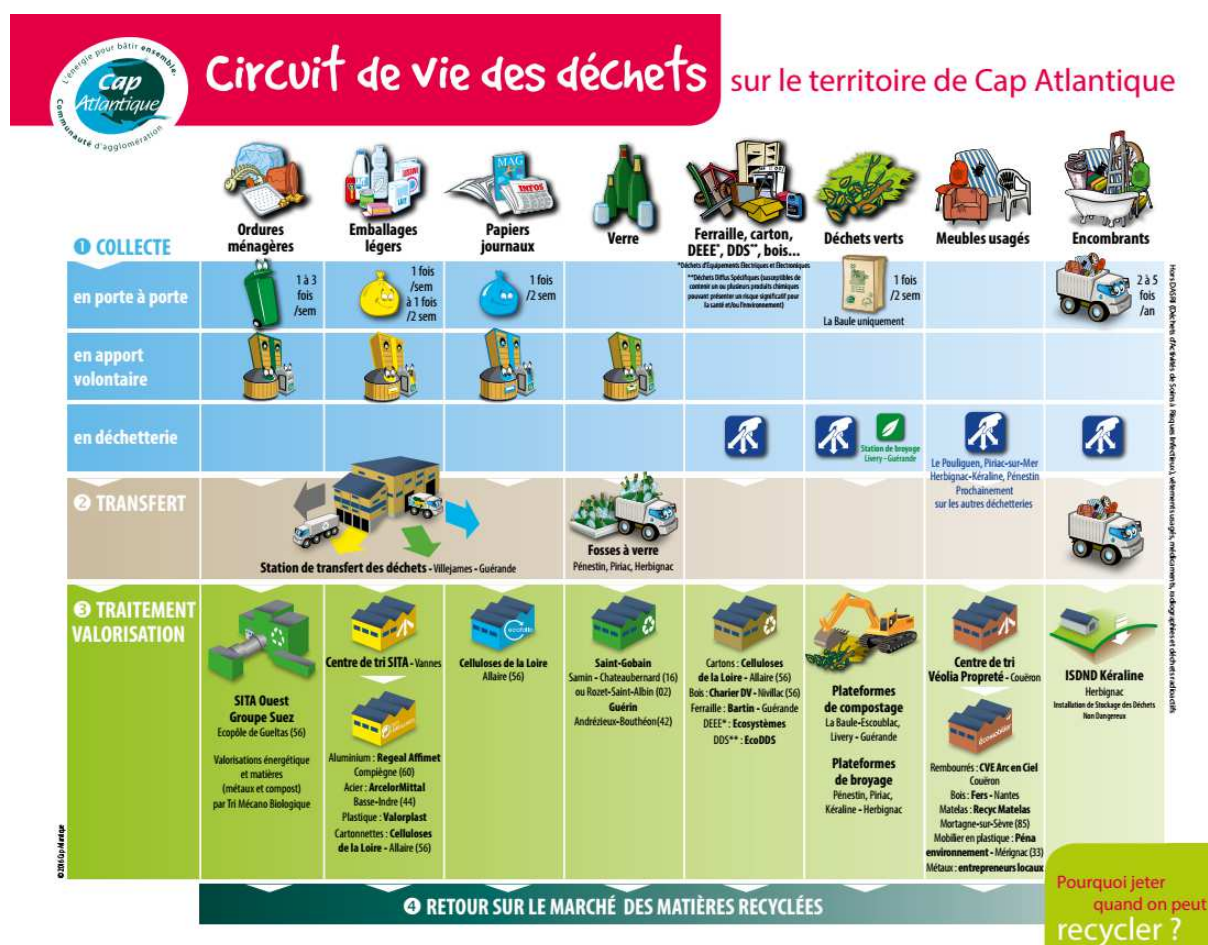


Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

1.2. Le financement du service déchets

La compétence « collecte et élimination des déchets » est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Par délibération du 10 septembre 2014, il a été institué une zone de perception unique de TEOM sur le territoire de CAP Atlantique.

Pour l'année 2017, le taux unique a été fixé à 7,93% (délibération 17023CC).

2. Les évènements marquants de l'année 2017

2.1. Organiser - planifier - suivre

2.1.1. Schéma directeur des déchèteries :

Le schéma directeur des déchèteries et équipements associés a été approuvé par le conseil communautaire du 16 février 2017.

La mise en œuvre de ce nouveau schéma directeur a débuté avec le programme de rénovation de la déchèterie du Croisic, dont l'opération a démarré en décembre 2017.

Les autres orientations du schéma directeur sont les suivantes :

- Développement d'un pôle Valorisation intégrant l'implantation d'un équipement public avec la mutualisation d'une déchèterie répondant au secteur du Pouliguen et de Batz-sur-Mer, le déploiement d'un projet recyclerie, et d'autres activités en lien avec l'économie sociale et solidaire.
- L'implantation d'un équipement public avec la mutualisation d'une déchèterie répondant aux besoins de La Baule-Escoublac et de Guérande.
- La rénovation des sites de Pénestin et de Kéraline à Herbignac.
- La poursuite des études d'évolutions des modalités de gestion et de contrôle de l'accueil des déchets issus d'activités professionnelles.

2.2. Informer

2.2.1. Animations et manifestations

Dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Cap Atlantique a mis en place en 2017 :

- Une aire de compostage partagé aux collectifs de Ranrouët à Herbignac. En collaboration avec la commune et le bailleur, des bacs de jardinage ont également été installés.
- Sous forme d'une expérimentation, une zone de gratuité à la déchèterie de Kéraline lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Figure 3: Zone de gratuité - Déchèterie de Kéraline (nov.2017)



Figure 2: Mise en place du compostage partagé à Herbignac (juin 2017)

2.2.2. Supports de communication

L'effort de communication s'est également concrétisé par le renouvellement ou la création de supports de communication :

- En déchèteries :
 - Mise à jour des panneaux d'entrées des déchèteries du sud (nouveaux horaires),
 - Renouvellement des panneaux détériorés,
 - Refonte des supports de communication dans les locaux DEEE,
 - Création de supports de communication sur le risque incendie (notamment lié aux fusées de détresse),
 - Flyers, bâches et panneaux Eco-mobilier pour la déchèterie de La Baule,
 - Mise à jour du plan de circulation de la déchèterie de La Baule.
- Et également :
 - Campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages (affiches et sérigraphie des bennes),
 - Edition d'un marque-page à insérer dans le guide du tri,
 - Réédition des règles du tri,
 - Création d'affiches « fêtes et manifestations »,
 - Flyers et panneaux d'information sur le compostage partagé,
 - Réédition de calendriers de collecte.

2.3. Collecter

2.3.1. Apport volontaire

- En 2017, et dans le cadre du programme de renouvellement pluriannuel des colonnes semi-enterrées, CAP Atlantique a poursuivi le changement des colonnes détériorées dans les points d'apports volontaires suivants :
 - Trévigal à Mesquer (semi-enterré)
 - La Croix de l'Anse à la Turballe (semi-enterré)
 - Chemin de Barbotin à la Turballe (semi enterré)



Figure 4 : PAV Place de la poste à la Turballe

En complément, les points suivants ont également été renouvelés en enterrés complet :

- Place de La Poste à la Turballe, - Place du 8 mai à la Baule.

En parallèle, le parc aérien est également remis progressivement à neuf avec 55 nouvelles colonnes installées et 20 remises en état sur l'ensemble du territoire (remplacements et/ou ajouts).

- Etude d'optimisation de la collecte en points d'apport volontaire en régie sur le secteur nord :

Optimisation des taux de remplissage et des fréquences de collecte des 210 colonnes en fonction des saisons réparties sur les six communes et évaluation des impacts techniques (matériels et matériel de collecte) de l'intégration des extensions des consignes de tri à terme.

- Procédure répressive de lutte contre les dépôts sauvages à proximité d'un équipement de collecte (points d'apport volontaire, bacs, déchèteries...)

Au vue de l'augmentation constante des dépôts sauvages, une procédure répressive a été adoptée pour sanctionner les auteurs de dépôts sauvages, en collaboration avec la Gendarmerie de Guérande :

1. Constat du dépôt sauvage par la police municipale et identification des déposants ;
2. Transmission du constat à la Gendarmerie (ou Police Nationale) ;
3. Dépôt de plainte de Cap Atlantique ;
4. Audition des responsables ;
5. 2 possibilités de sanctions proposées à l'auteur du dépôt :
 - Règlement d'un montant forfaitaire de 150 € pour assurer la collecte et le traitement des dépôts illicites.
 - En cas de refus, transmission du dossier au tribunal et ordonnance pénale.

2.3.2. Déchèteries

- Collecte éco-mobilier



Figure 5 : Mise en place de la benne Eco Mobilier à la déchèterie de Pénestin

Suite à la mise en place de la filière **Eco-Mobilier** sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen (en 2014), de Kéraline à Herbignac (en 2016), la déchèterie de Pénestin a été équipée d'une benne dédiée au mobilier en janvier 2017 et celle de la Baule en octobre 2017.

- Collecte DASRI

La convention de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux avec l'éco organisme DASTRI a pris fin au 31/12/2016. Depuis le 1/01/2017, CAP Atlantique n'est plus point de collecte. Celle-ci se fait uniquement dans les pharmacies agréées du territoire.

- Mise en place des barrières de sécurisation des dépôts

Afin de lutter contre le risque de chute des usagers en haut de quai, et suite aux préconisations du Schéma Directeur portant sur les déchèteries, le déploiement d'une signalisation au risque de chute et des dispositifs antichute ont été amorcés sur les déchèteries.

2.4. Traiter

2.4.1. Algues vertes

Le plan d'actions de gestion des algues vertes, délibéré le 3 mai 2012, est reconduit annuellement. Dans ce cadre, trois plans d'épandages des algues vertes ont été réalisés en 2017 (Piriac-sur-Mer, Pénestin et Livery) pour une valorisation chez des agriculteurs du territoire regroupant les communes d'Assérac, Herbignac, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf.



Figure 6 : Algues vertes

- Le premier plan d'épandage situé sur le secteur de Livery, s'étend sur 344,52 Ha (soit 3 exploitations) et est dimensionné pour accueillir 2 600 tonnes d'algues.
- Le second plan d'épandage situé sur le secteur de Pénestin, s'étend sur 285,32 Ha (soit 3 exploitations) et est dimensionné pour accueillir 2 300 tonnes d'algues.
- Le dernier plan d'épandage situé sur le secteur de Piriac-sur-Mer, s'étend 332,69 Ha (soit 4 exploitations) et est dimensionné pour accueillir 2 600 tonnes d'algues.

Ces plans d'épandage font l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel transmis en Sous-Préfecture.

En 2017, 2 591 tonnes d'algues vertes ont été épandues au niveau local sur 32 parcelles représentant une surface de 102 hectares. 1 541 tonnes ont été compostées sur la plateforme du prestataire Suez Environnement à Ste Marie de REDON.

2.4.2. Incendies

En 2017, plusieurs incendies ont eu lieu sur les installations de traitement de CAP Atlantique :

- En Avril et en août, des incendies se sont déclarés au sein de l'installation de stockage des déchets de Kéraline qui reçoit les bennes de tout-venant des 9 déchèteries du territoire. L'origine de ces deux sinistres serait des fusées de détresse. Pendant les périodes de remise en état du site, les déchets ont été détournés vers l'ISDND de l'Ecosite de La Croix Irteille (56) ;
- En septembre, un départ de feu a eu lieu sur l'aire de stockage des déchets verts de Pénestin.

2.4.3. Tout-venant

Poursuite de l'étude sur la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kéraline à Herbignac et réalisation d'une étude de faisabilité sur l'extension de la station de transfert de Guérande pour l'accueil de ce flux.

2.5. Marchés – conventions

2.5.1. Renouvellement de marchés de Fournitures et de Services

- AOO 16034 - Exploitation des déchèteries de La Baule, Guérande, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic et Piriac-sur-Mer, (2 lots).
 - Le lot 1 (exploitation du haut de quai de 5 déchèteries et du transport pour les filières imposées par la collectivité) est conclu avec la société COVED pour une durée initiale

de trois ans à partir du 01/10/2017. Il est reconductible deux fois un an. Le montant total du marché est de 4 962 489,05 € HT.

- Le lot 2 (transport et traitement des filières non imposées par la collectivité) est conclu avec la société CHARIER DECHETS VALORISATION pour une initiale de trois ans à partir du 01/10/2017. Il est reconductible deux fois un an. Le montant total du marché est de 4 282 497,50 € HT.
- AOO 16037 - Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets végétaux. Le marché est conclu avec la société Quadria pour une durée de 1 an. Il est reconductible trois fois pour un an. Le montant maximum annuel du marché est de 140 000 € HT.
- AOO 16039 - Fourniture de conteneurs aériens et semi enterrés d'apports volontaire pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives (2 lots).
 - Le lot 1 du marché (conteneurs aériens) est conclu avec la société ASTECH pour une durée d'un an. Il est reconductible trois fois un an. Le montant annuel estimatif est de 66 258 € HT.
 - Le lot 2 du marché (conteneurs semi enterrés) est conclu avec la société ASTECH pour une durée d'un an. Il est reconductible trois fois un an. Le montant annuel estimatif est de 43 473 € HT.
- MPA 16040 - Traitement des lixiviats et nettoyage des fonds de lagunes de l'ISDND de Kéraline. Le marché est conclu avec la société ALZEO pour une durée de 2 ans. Le montant total du marché est de 164 748,15 € HT.
- 17S36 : Travaux réseau biogaz. Le marché est conclu avec la société SODAF GEO industrie pour une durée de 3 semaines. Le montant du marché est de 14 287,80 € HT.
- MS3 17001 – AC MPA 15030 : travaux d'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers sur la commune de La Baule (Place du 8 mai). Le marché est conclu avec la société CHARIER TP pour une durée de 5 semaines. Le montant du marché est de 20 198,70 € HT.
- MS4 17003 - AC MPA 15030 : travaux d'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers sur la commune de La Baule (avenue Malherbe). Le marché est conclu avec la société CHARIER TP pour une durée de 4 semaines. Le montant du marché est de 8 460,25 € HT.
- MPA 17011 - MOE pour la rénovation de la déchèterie du Croisic. Le marché est conclu avec la société ANTEA Groupe pour une durée de 8 mois. Le montant du marché est de 14 980 € HT.
- AOO 17012 - Fourniture de carburants en stations pour les véhicules des sites de Herbignac et Guérande (2 lots).
 - Le lot 1 du marché (Site d'Herbignac) et le lot 2 (site de Guérande) sont conclus avec la société SIPLEC SA – E.LECLERC pour une durée de deux ans. Il est reconductible une fois deux ans.
- 17014 MS5 – AC MPA 15030 : travaux d'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers sur la commune de La Turballe (place de la Poste).

Le marché est conclu avec la société SBTP pour une durée de 5 semaines. Le montant du marché est de 13 550,70 € HT.

- MPA 17016 - Travaux de réaménagement de la déchèterie de La Baule.
Le marché est conclu avec la société EIFFAGE pour une durée de 13 jours. Le montant du marché est de 53 110,30 € HT
- MPA 17023 - Collecte en porte à porte des encombrants sur les communes de Guérande, Le Pouliguen, Batz-Sur-Mer, Le Croisic, La Turballe et Piriac-Sur-Mer.
Le marché est conclu avec la société GRANDJOUAN SACO pour une durée de 3 ans. Il est reconductible deux fois un an. Le montant du marché est de 62 551,50 € HT.
- MPA 17025 : Location d'une torchère pour le traitement des effluents gazeux de l'ISDND de Kéraline à Herbignac.
Le marché est conclu avec la société PRODEVAL pour une durée de à compter de trois ans. Le montant du marché est de 64 300 € HT.
- MPA 17042 : Réalisation des travaux de la couverture de l'alvéole 4-1 de l'ISDND de Kéraline à Herbignac (2 lots).
 - Le lot 1 du marché (terrassement et travaux annexes) est conclu avec la société CHARIER TP pour une durée de 4 semaines à compter du mois d'octobre 2017. Le montant du marché est de 45 800 € HT.
 - Le lot 2 du marché (étanchéités par géosynthétiques) est conclu avec la société SODAF GEO INDUSTRIE SARL pour une durée de 5 semaines à compter du mois d'octobre 2017. Le montant du marché est de 45 851,36 € HT.
- MPA 17048 : Travaux de rénovation de la déchèterie du Croisic (2 lots).
 - Le lot 1 du marché (génie civil, terrassement, VRD, clôtures et portails) est conclu avec la société CHARIER TP pour une durée de 15 semaines à compter de novembre 2017. Le montant du marché est de 153 182,60 € HT.
 - Le lot 2 du marché (Garde-corps) est conclu avec la société FRENEHARD pour une durée de 15 semaines à compter de novembre 2017. Le montant du marché est de 52 651 € HT.
- AOO 17041 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers.
Le marché est conclu avec la société SAS BARBIER pour une durée d'un an. Il est reconductible trois fois un an. Le montant maximum annuel est de 200 000 € HT.

2.5.2. Conventions

- Contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers : signature du contrat avec CITEO pour la période 2018-2022,
- Convention de mise en balles des cartons de déchèteries : signature d'un avenant de prolongation pour l'année 2018,
- Convention pour le chargement et le transport du verre : signature d'un avenant de prolongation pour l'année 2018.

B. Indicateurs techniques

1. Territoire et organisation

1.1. Présentation du territoire

1.1.1. Périmètre d'intervention

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique regroupe 15 communes et possède la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1er janvier 2003. Marquée par une forte variation saisonnière, la population peut être multipliée par trois localement.



Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique

1.1.2. Population

CAP Atlantique compte une population totale en 2014 de 72 917 habitants (source Insee Population de référence au 1er janvier 2014) et DGF 2016 de 109 339 habitants (source Ministère de l'Intérieur). Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **188,8 hab/km²** (INSEE 2014) soit un habitat dit semi rural à dominance très touristique. En effet, le territoire possède un fort habitat secondaire (44%) et collectif (35%).

	Population municipale INSEE 2014 (applicable au 1 ^{er} janvier 2017)	Evolution annuelle 2009/2014 (INSEE)	Population DGF 2016
Assérac	1 799	0,29 %	2 442
Batz-sur-Mer	2 986	-0,68 %	5 462
Camoël	974	2,03 %	1 306
Férel	3 130	1,66 %	3 455
Guérande	16 127	0,87 %	17 655
Herbignac	6 445	2,92 %	6 681
La Baule-Escoublac	15 542	-0,87 %	28 917
La Turballe	4 491	-0,11 %	7 482
Le Croisic	4 024	-0,20 %	7 216
Le Pouliguen	4 484	-2,06 %	8 440
Mesquer	1 877	1,88 %	3 710
Pénestin	1 788	-0,86 %	4 337
Piriac-sur-Mer	2 201	-0,40 %	4 750
Saint-Lyphard	4 554	1,32 %	4 799
Saint-Molf	2 495	2,09 %	2 687
CAP Atlantique	72 917	0,31 %	109 339

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique

La population DGF correspond à la population totale INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. Cette population permet notamment de prendre en compte **l'impact de l'augmentation de la population durant la saison** lors de la comparaison de ratios de collecte par habitant du territoire avec les valeurs de référence.

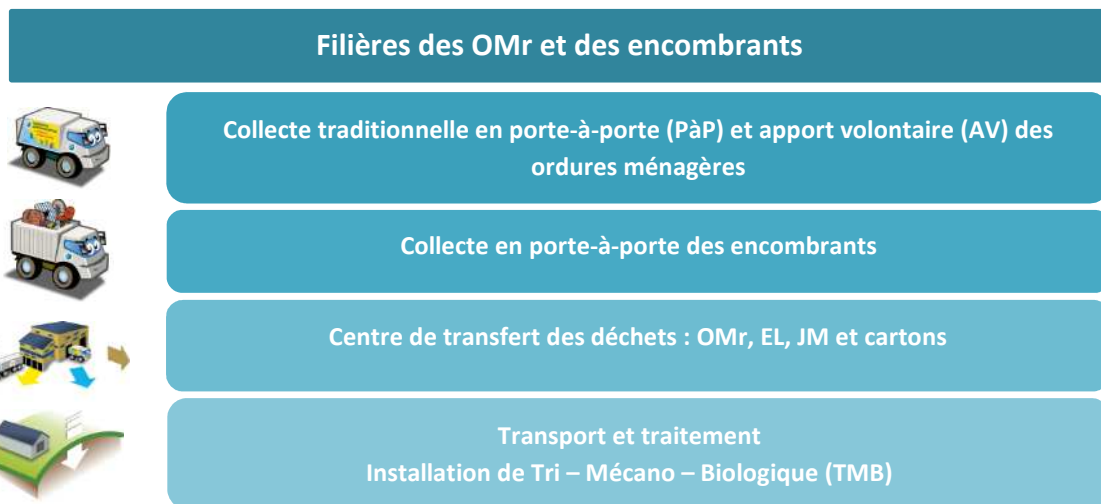
Ainsi, dans la suite du document, les ratios de collecte par habitant sont calculés :

- **Sur la base de la population municipale INSEE 2014**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte en secteur touristique (moyennes calculées sur la base de population municipale INSEE),
- **Sur la base de la population DGF 2015**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte tous secteurs confondus (moyennes calculées sur la base de population municipale INSEE) et ainsi avoir une vision plus juste de la gestion des déchets sur le territoire.

La population INSEE de CAP Atlantique a augmenté de 1,83% depuis 2010.

1.1.3. Compétences

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération comprend les services de collecte et de traitement suivants :



1.2. L'organisation

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un **centre de transfert des OMr et déchets recyclables** (emballages, papiers, cartons) situé sur la zone de Villejames à Guérande permettant d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation ;
- Une **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située sur le site de Kéraline à Herbignac et dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de **9 déchèteries** ;
- **5 plates-formes de déchets verts**.



Sources : BD TOPO®, ©IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pole SIG-Observatoire - DSIC- Cap Atlantique, 2018.

Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, CAP Atlantique a la particularité d'avoir une partie de son territoire gérée en régie communautaire tandis qu'une autre est exploitée en prestation de service.

Ainsi, le tableau ci-dessous synthétise le fonctionnement du service déchets de Cap Atlantique avec en face les moyens humains affectés. Ainsi au total, plus de 70 personnes sont en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

	Activités	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains	Moyens matériels
COLLECTE	Porte-à-porte*	Régie communautaire	La Baule + 6 communes du Nord	31	15 bennes de collecte
		Prestation privée	8 communes du Sud et Centre (hors La Baule)	7	8 bennes de collecte
	Apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du Nord	1	2 camions-grue
		Prestation privée	9 communes Sud et Centre	4	3 ampliroll
	Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
	Déchèteries	Régie communautaire	Herbignac – Kéraline Herbignac – Pompas Pénestin Piriac-sur-Mer	8	1 poids lourd 1 manitou
		Prestation privée	Le Croisic Le Pouliguen Batz-sur-Mer Guérande La Baule	8	3,5 poids lourd
TRANSPORT / TRAITEMENT	Transfert	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	3,5	1 tracteur 1 chargeur
	Transport	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	NC	4 poids lourd 1 tracteur
	Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	1	1 compacteur 1 pelle
		Prestation privée	TMB de Gueltas	NC	NC

*hors collecte des encombrants en porte-à-porte

Communes Nord : Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Férel, Pénestin

Communes Sud et Centre : Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf

De plus, sous la responsabilité d'une directrice en charge de la gestion des Déchets et du Parc Automobile, cet effectif est complété par :

- Un service administratif composé de 5 personnes,
- Un service études et prospectives composé de 6 personnes (dont trois agents de déploiement),
- Un service exploitation chargé du pilotage et du suivi de la réalisation des prestations composé de 8 personnes (collecte PàP, PAV, déchèteries et traitement),
- Un pôle parc automobile géré par une personne.

2. Collecte

2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1.1. Données générales

En 2017, **107 727 tonnes** de déchets ont été collectées au total.

Comparée à 2016, l'année 2017 est marquée par les tendances suivantes :

- Une **hausse** du tonnage global des déchets de **4,67 % (+4 510 tonnes)** due principalement à :
 - L'augmentation des tonnages de déchets verts de **9,44 % (+3 136 tonnes)** ;
 - L'augmentation des tonnages collectés en déchèteries (hors DV, gravats et TV) de **+7,54 % (+760 tonnes)** ;
 - L'augmentation des tonnages de gravats **+4,02 % (+648 tonnes)** ;
 - L'augmentation des tonnages du tout-venant en déchèteries de **+1,53 % (+139 tonnes)** ;
 - L'augmentation des tonnages de recyclables de **+0,98 % (+102 tonnes)** avec notamment l'expansion de la collecte en PAV des gros cartons bruns des commerçants ;
 - Une augmentation des tonnages collectés par les service veille propreté de **+13,41 % (soit +18 tonnes)** ;
- Une baisse :
 - Du tonnage d'ordures ménagères **-1,21 % (-292 tonnes)** ;
 - Du tonnage d'encombrants collecté en porte à porte de **- 0,91 % (-1 tonne)**.

D'après l'indicateur base 100 (réf. 2010), la quantité globale de déchets collectés sur le territoire a augmenté de **29,6 % (+ 24 575 tonnes)** :

Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2017

	2010	2016	2017	évolution 2016/2017	indice 2010 : 100
Omr	27 951	24 099	23 807	-1,21%	85,18
Recyclables	9 273	10 394	10 496	0,98%	113,19
Encombrants PàP	123	99	98	-0,91%	79,63
TV des déchèteries	6 664	9 051	9 189	1,53%	137,91
Déchets verts	19 431	33 231	36 367	9,44%	187,16
Gravats	13 128	16 127	16 775	4,02%	127,79
Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	6 478	10 081	10 841	7,54%	167,34
Veille propreté	105	136	154	13,41%	146,29
TOTAL	83 152	103 217	107 727	4,37%	129,55

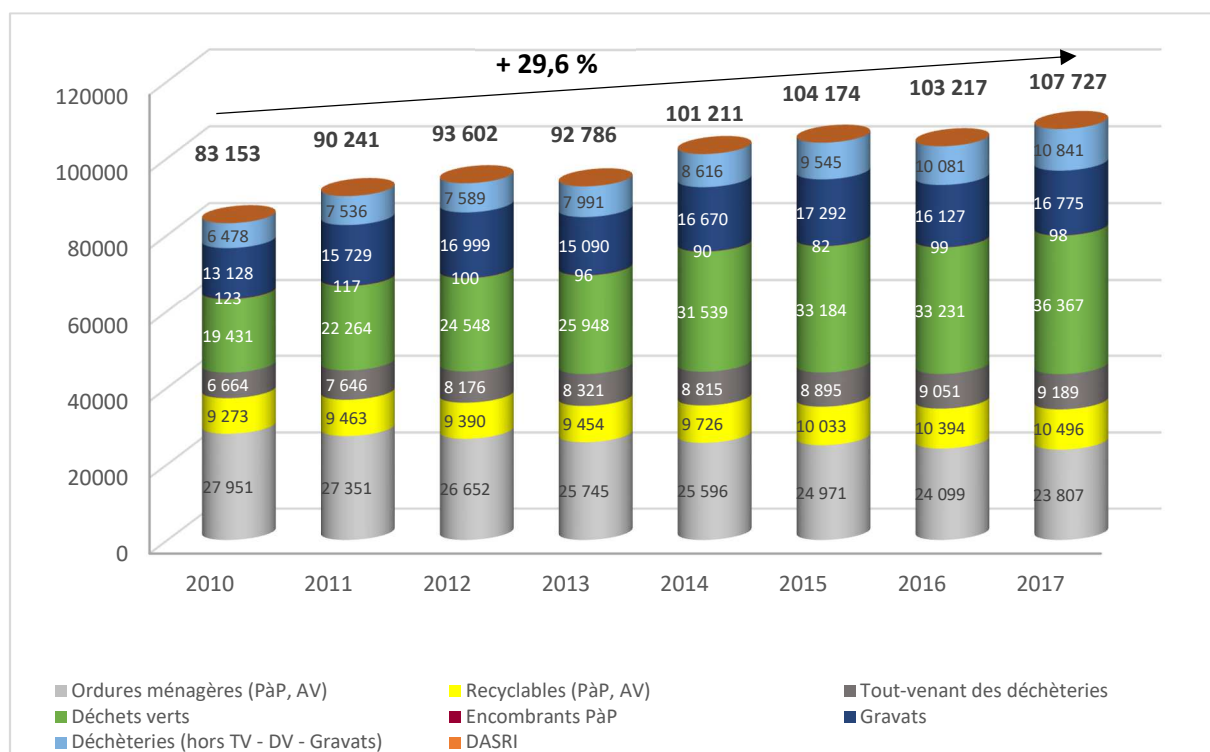


Figure 7 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2017

Les déchets collectés en 2017 représentent **985 kg/hab (pop DGF)** et **1 477 kg/hab (pop INSEE)**. Les différents ratios par flux sont détaillés dans la figure ci-dessous.

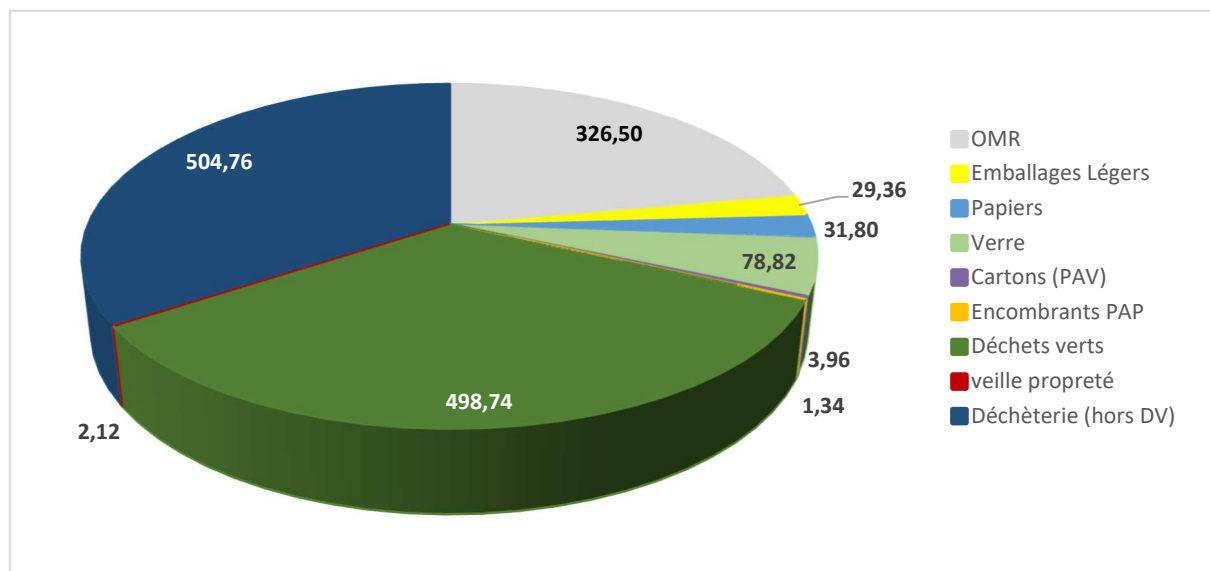


Figure 8: Ratio des déchets collectés en 2017 (kg/an, population INSEE)

2.1.2. Collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que sur le Tableau du paragraphe 1.2.

a- Porte à porte :

- Basse saison : collecte **1 à 2 fois par semaine**,
- Haute saison : collecte **1 à 3 fois par semaine** (service accru sur les zones littorales durant la période estivale).

b- Apport volontaire :

121 conteneurs dédiés aux OMr répartis sur le territoire dont 48 de type aérien, 50 de type semi-enterrés et 23 de type enterrés complets.

c- Gestion des dépôts sauvages :

Au 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire, nommée Veille Propreté (VP). **154 tonnes** ont été collectées par la VP en 2017 soit **18 tonnes** de plus qu'en 2016 **(+13,4%)**.

d- Résultats de la collecte :

En 2017, ce sont **107 727 tonnes** de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire. Le tonnage d'OMr global est de **23 807 tonnes** en 2017 et il a diminué de **1,2%** par rapport à 2016 (soit une diminution de **292 tonnes**).

L'indicateur 2010 base 100 est de **85,2** soit une diminution de **14,8%** du tonnage d'OMr entre 2010 et 2017 et ce malgré une légère augmentation de la population (+1,83%).

Le tonnage collecté en **porte-à-porte** a diminué de **1,2% (-263 tonnes)** par rapport à 2016, tandis que celui collecté en apport volontaire a diminué de **1,1% (-29 tonnes)**.

Les OMr collectées par **apport volontaire** représentent **11%** du gisement total.

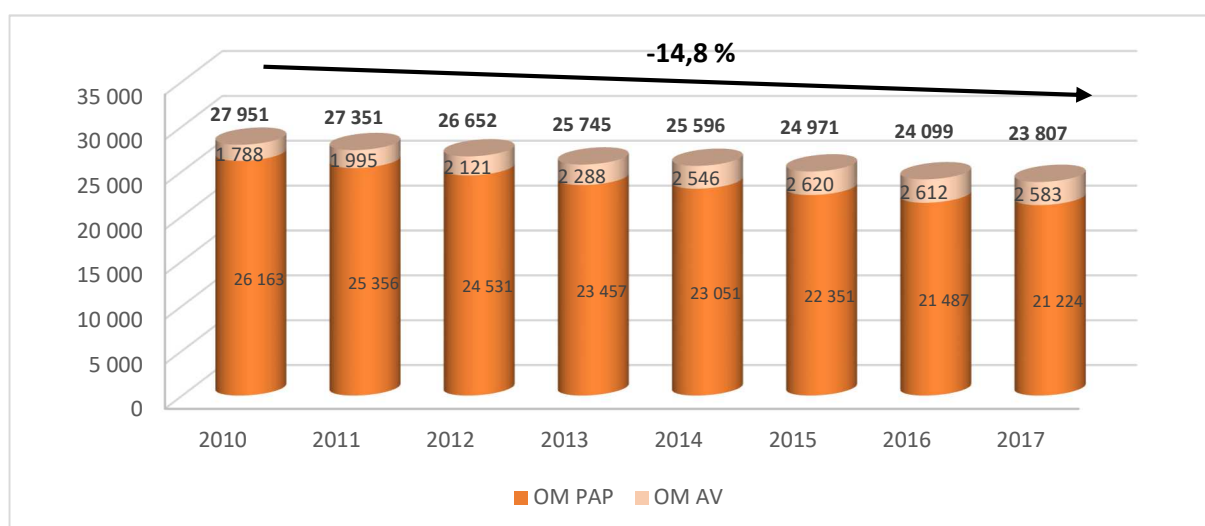


Figure 9: Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2017

Par ailleurs, le phénomène de saisonnalité est particulièrement visible sur le territoire, le tonnage mensuel d'OMr collecté pouvant varier du simple à plus du double.

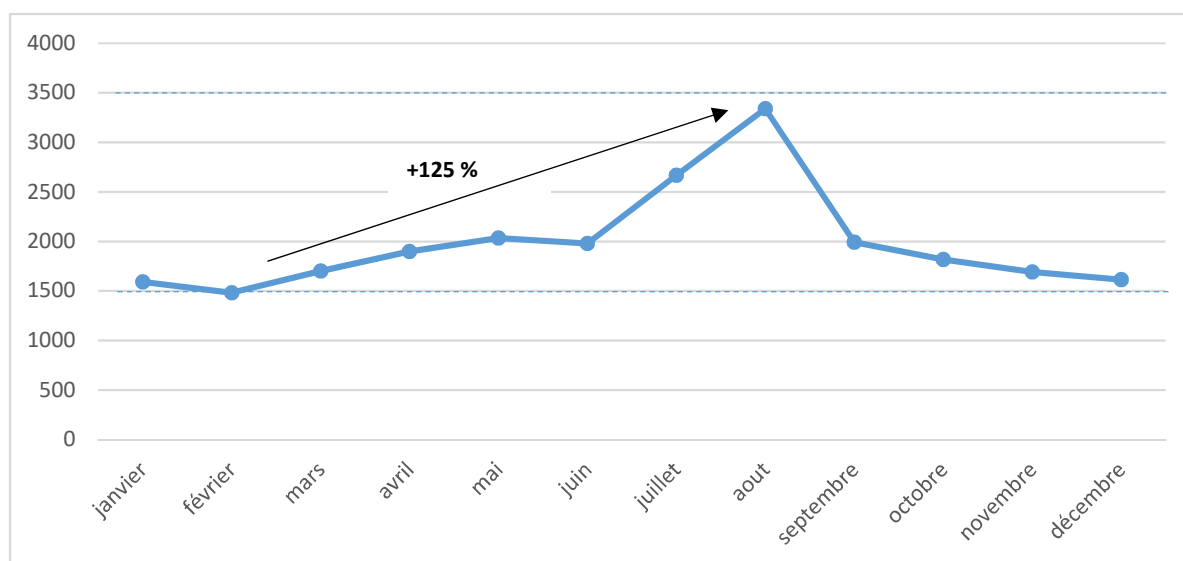


Figure 10 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2017

En 2017, **326,5 kg d'OMr/hab.** (pop. Municipale INSEE) ou **217,7 kg d'OMr/hab.** (pop. DGF) ont été collectés.

Ces moyennes sont comparées avec les données de la base SINOE pour 2015 :

Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale 2014	Loire-Atlantique touristique 2015	Pays de Loire touristique 2015	France touristique 2015
Kg OMR / hab	326,50	335,29	326,84	378,19
Ecart / CAP Atlantique		-2,6%	-0,1%	-13,7%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2015	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab	217,74	202,76	187,39	261,17
Ecart / CAP Atlantique		7,4%	16,2%	-16,6%

Source : Enquête nationale ADEME / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

2.1.1. Collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- Les bouteilles et bocaux en verre ;
- Les emballages légers (EL) : bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium, cartonnettes ;
- Les papiers, journaux, magazines (JM) ;
- Les cartons (cartons bruns, ondulés, de déménagement).

La collecte de recyclables s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que décrite sur le Tableau 2 du paragraphe 1.2.

a. Porte-à-porte :

- Les emballages légers :
 - **Sacs translucides jaunes** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, ainsi que dans les mairies et les mairies annexes,
 - Collecte **1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine** selon les secteurs.
- Les papiers, les journaux, magazines :
 - **Sacs translucides bleus** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, ainsi que dans les mairies et les mairies annexes,
 - Collecte **1 fois tous les 15 jours**.

b. Apport volontaire :

884 conteneurs dédiés aux recyclables répartis sur le territoire :

- 394 conteneurs à verre,
- 240 conteneurs à emballages légers,
- 210 conteneurs à papiers, journaux, magazines,
- 40 conteneurs à cartons bruns.

En 2017, ce sont **10 496 tonnes** de déchets issues de la collecte sélective collectées sur l'ensemble du territoire, réparties de la façon suivante :

Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2016 et 2017

	EL	Evolution EL N-1 (en %)	JM	Evolution JM N-1 (en %)	Verre	Evolution V N-1 (en %)	Carton	Evolution carton N-1 (en %)	TOTAL	Evolution en T N-1
2010	1 723,36		2 607,94		4 941,90		0,00		9 273,21	
2011	1 721,34	-0,1%	2 777,51	6,5%	4 964,10	0,4%	0,00		9 462,95	189,74
2012	1 672,28	-2,8%	2 702,11	-2,7%	5 016,00	1,0%	0,00		9 390,39	-72,56
2013	1 726,28	3,2%	2 652,82	-1,8%	5 031,00	0,3%	43,00		9 453,10	62,71
2014	1 811,38	4,9%	2 645,27	-0,3%	5 269,00	4,7%	122,65	185,2%	9 848,30	395,20
2015	1 901,61	5,0%	2 512,62	-5,0%	5 364,40	1,8%	254,25	107,3%	10 032,88	184,58
2016	2 009,94	5,7%	2 487,39	-1,0%	5 621,64	4,8%	274,84	8,1%	10 393,81	360,93
2017	2 141,16	6,5%	2 318,83	-6,8%	5 747,18	2,2%	288,72	5,1%	10 495,90	102,09

* incluant les apports directs en déchèteries

Le tonnage global de recyclables a augmenté de **13,2%** entre 2010 et 2017, et de **1% (+102 tonnes)** entre 2016 et 2017.

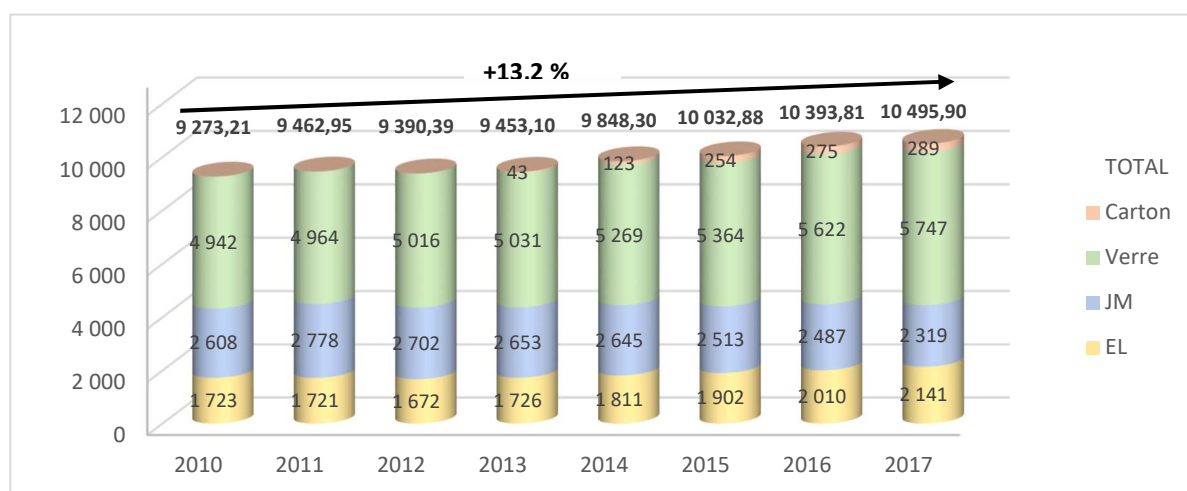


Figure 11 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2017

Le porte à porte est beaucoup plus utilisé pour les emballages légers que pour les journaux, magazines :

- **Emballages légers :**
 - **76%** collectés en porte-à-porte, soit **1 627 tonnes**
 - **24%** collectés en apport volontaire, soit **514 tonnes**
- **Papiers, journaux, magazines :**
 - **38%** collectés en porte-à-porte, soit **885 tonnes**
 - **62%** collectés en apport volontaire, soit **1 433 tonnes**

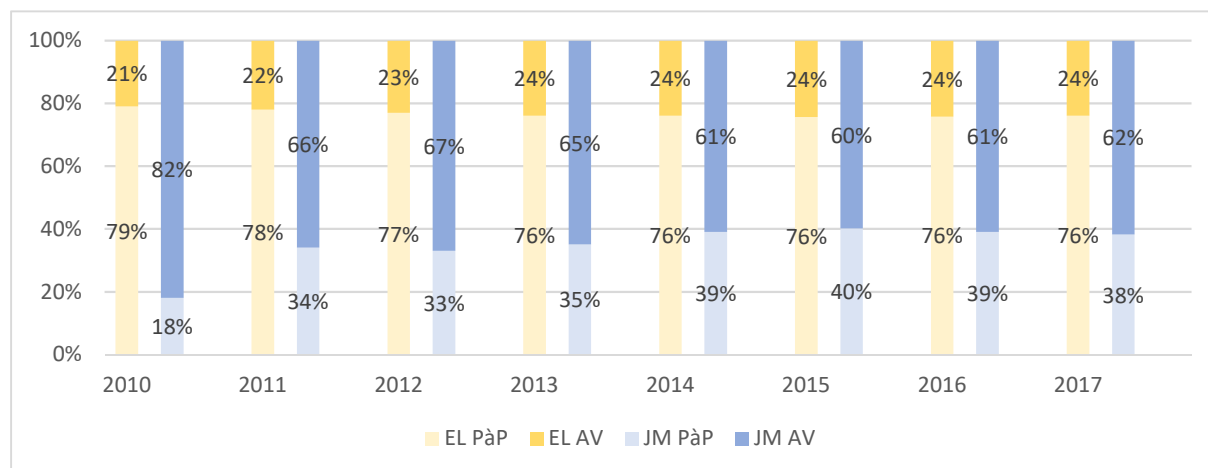


Figure 12 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2017

On obtient les ratios de collecte par habitant suivants. Ces derniers sont comparés aux moyennes nationale et nationale touristique de la base SINOE.

Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2015	Pays de Loire touristique 2015	France touristique 2015
Kg EL+ JM / hab	61,17	65,03	71,93	44,89
Ecart / CAP Atlantique		-5,94%	-14,97%	36,26%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg EL+ JM / hab	40,79	48,83	52,04	47,14
Ecart / CAP Atlantique		-16,46%	-21,62%	-13,47%

Source : Enquête nationale ADEME / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2015	Pays de Loire touristique 2015	France touristique 2015
Kg Verre / hab	78,82	69,12	69,97	39,54
Ecart / CAP Atlantique		14,03%	12,65%	99,34%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg Verre / hab	52,56	38,53	38,78	29,57
Ecart / CAP Atlantique		36,42%	35,54%	77,76%

Source : Enquête nationale ADEME / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

2.1.3. Collecte en déchèteries

Le territoire compte **9 déchèteries** dans son réseau (cf. Carte 1). Les jours et horaires d'ouvertures diffèrent selon les sites :

Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries

Communes	Coordonnées	Jours et horaires d'ouverture	
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
LA BAULE	Route du Rocher	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
GUERANDE	Parc d'activités de Villejames	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
HERBIGNAC	Pompas	Lundi et mercredi : 9h - 12h Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
HERBIGNAC	Kéraline	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
PENESTIN	Les Barges	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
Communes	Coordonnées	Du 16/09 au 14/06	Du 15/06 au 15/09
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic	Lundi au samedi : 9h - 12h	Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
LE CROISIC	8, chemin du Pré Du pas	Lundi au samedi : 14h - 18h	Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Les déchets acceptés sur les 9 déchèteries sont les suivants :



Certains déchets sont collectés sur quelques sites seulement :

- **Meubles** : uniquement sur les déchèteries du Pouliguen, de Piriac-sur-Mer, d'Herbignac-Kéraline, de Pénestin et de La Baule via la REP Eco-Mobilier,
- **Amiante et plaque fibrociment** : uniquement à la déchèterie du Pouliguen pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile (service payant au-delà de 10m²).

Les conditions générales d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- **Accès gratuit pour les particuliers** et autorisé aux résidents du territoire (résidence principale ou secondaire),
- **Accès aux services des communes autorisées,**
- **Accès aux professionnels autorisés sous conditions** (cf. paragraphe 2.2.2.),
- Accès interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes,
- Déchèteries fermées les jours fériés et en cas d'intempéries.

Au total, **57 971 tonnes** collectées en déchèteries en 2017.

	2010	2016	2017	évolution % N-1	indice 2010 : 100
Tout-venant	6 663,50	9 050,75	9 189,49	1,53%	137,91
Déchets verts	11 328,84	19 468,24	21 165,40	8,72%	186,83
Ferraille	1 082,29	1 922,76	1 915,48	-0,38%	176,98
Carton	855,92	1 210,13	1 353,41	11,84%	158,12
Bois	3 490,74	4 699,82	4 788,97	1,90%	137,19
Eco mobilier	0,00	680,36	1 115,94	64,02%	
Gravats	13 127,65	16 127,37	16 775,43	4,02%	127,79
D3e	813,12	1 175,59	1 175,09	-0,04%	144,52
DDM / DDS	112,86	219,71	239,76	9,12%	212,44
Plastique dur*	0,00	20,32	0,00		
Autres**	123,45	248,02	251,97	1,59%	204,10
TOTAL	37 598,36	54 726,96	57 970,93	5,93%	154,18

***plastiques** : bidons et salons de jardin (supprimer au profit de la filière Eco-mobilier)

****autres déchets** : huiles de vidanges, huiles de fritures, pneus, piles, batteries, tubes & lampes, amiante/fibro

Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2016 et 2017

Entre 2016 et 2017, le tonnage collecté en déchèterie a **augmenté de 5,93 % (+3 244 tonnes)** avec la stabilisation du tonnage de certaines filières comme la ferraille et les D3E et l'augmentation du tonnage des autres filières, notamment :

- Augmentation du tonnage de mobilier de 64 % (soit + 436 tonnes)
- Augmentation du tonnage des déchets verts de 8,7% (soit + 1 697 tonnes)
- Augmentation du tonnage de carton de 11,8 % (soit + 143 tonnes)
- Augmentation du tonnage des DDM / DDS de 9% (soit 20 tonnes)
- Augmentation du tonnage des gravats de 4 % (soit + 648 tonnes)

Depuis 2010, le tonnage des déchèteries a largement augmenté **(+54,2 %)**. Cela est dû, en partie, à l'augmentation du nombre de filières mises en place sur les sites.

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites, en lien avec leur situation géographique et les flux acceptés. Les apports des professionnels peuvent également impacter les tonnages collectés, notamment sur les déchets verts ou les gravats.

A elles seules, les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen regroupent **41,6%** des tonnages collectés sur l'année 2017. A l'inverse, les déchèteries de Batz-sur-Mer, Herbignac Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles en comparaison des autres sites.

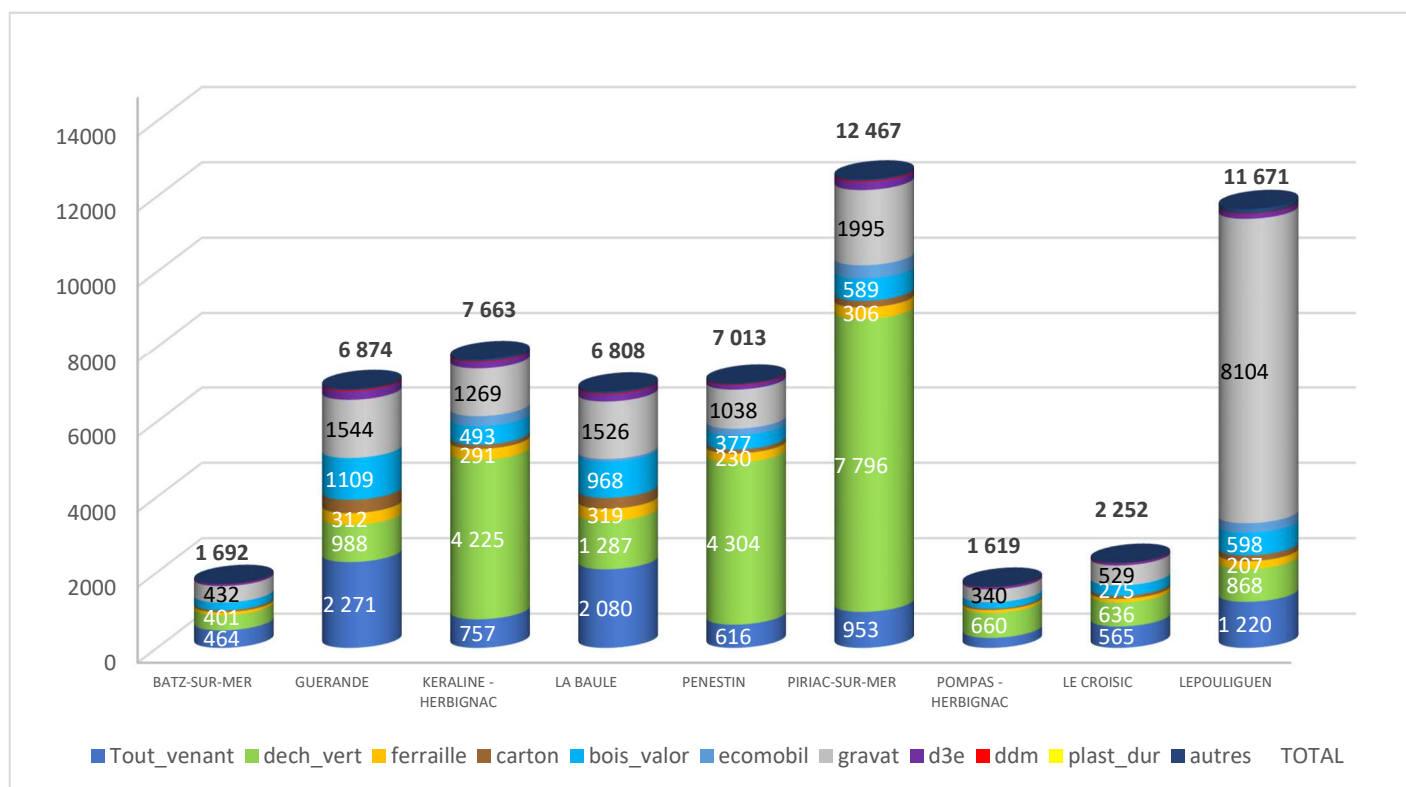


Figure 13: Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2017 par flux et par site

En 2017, **795 kg/hab.** ont été collectés en déchèterie (population municipale INSEE 2014) dont 290,27 kg/hab. de déchets verts et 230,06 kg/hab. de gravats. Ces ratios élevés en gravats et en déchets verts peuvent s'expliquer par l'apport de ces déchets par les professionnels acceptés sur toutes les déchèteries. Lorsque l'on s'intéresse aux tonnages collectés en déchèterie hors gravats et déchets verts, le ratio n'est plus que de 274,7 kg/hab.

En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages de gravats ont augmenté de **27,8 %** soit **3 647,8 tonnes** supplémentaires. Quant aux déchets verts, ils ont augmenté de **86,8 %** soit **+ 9 836,6 tonnes**.

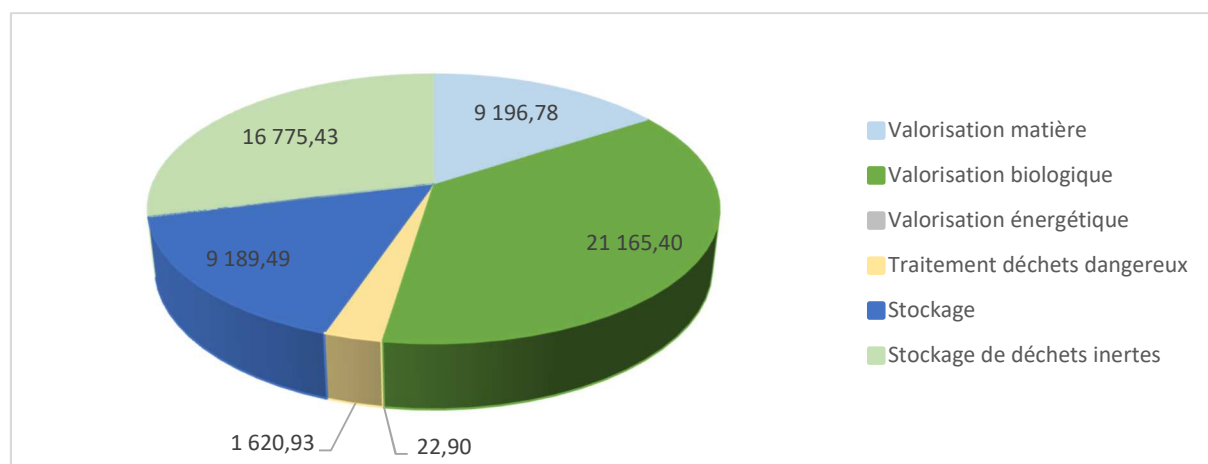


Figure 14 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation

En 2017, le taux de valorisation moyen, hors gravats et déchets dangereux, sur l'ensemble des déchèteries est de **68 %**.

En ce qui concerne la fréquentation des déchèteries en 2017, elle s'élève à 623 522 passages soit une augmentation de 2,88 % par rapport à 2016.

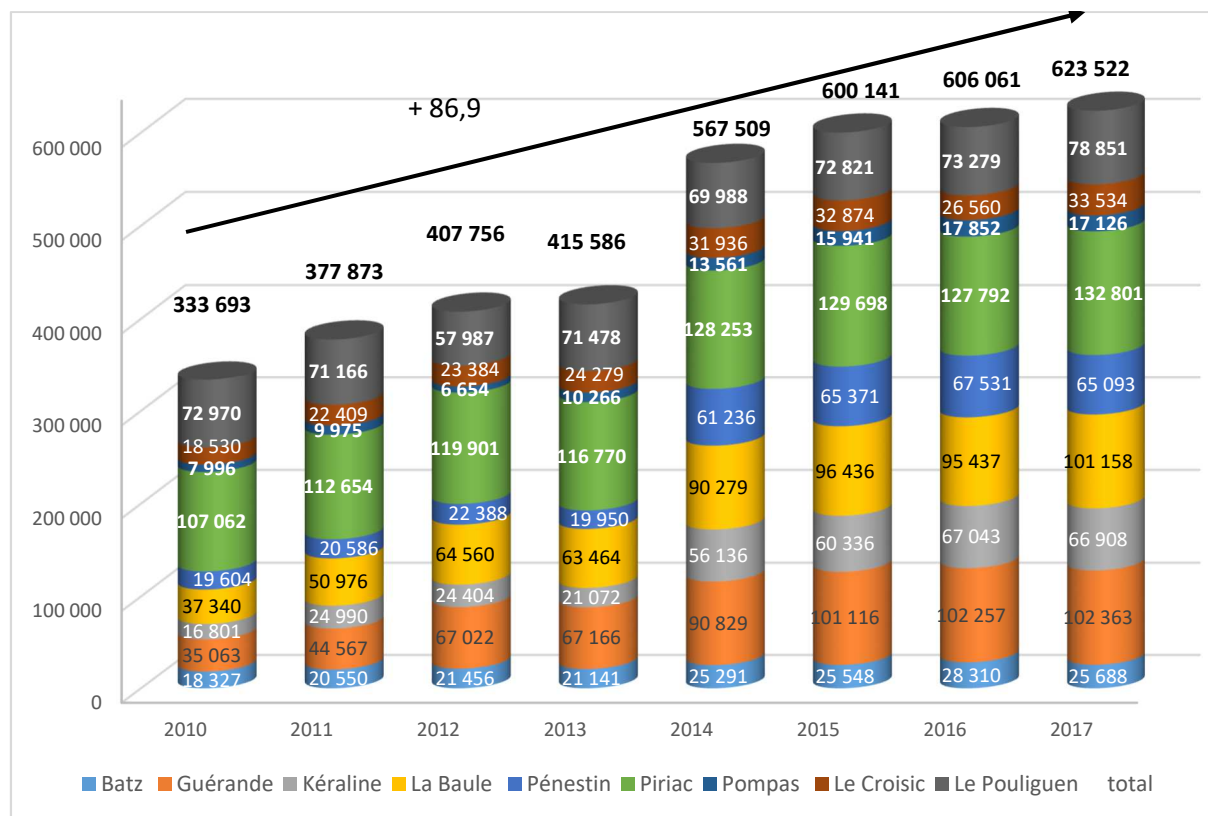


Figure 15 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2017

2.1.4. Collectes spécifiques

a. Encombrants en porte-à-porte :

Sur l'ensemble du territoire, une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers, à une fréquence variant de **2 à 5 fois par an** selon les communes. Les usagers intéressés doivent obligatoirement s'inscrire par téléphone au préalable pour bénéficier du service.

La collecte s'effectue :

- En **régie** pour les 6 communes du Nord et les communes de La Baule, Saint Molf et Mesquer
- En **prestation privée** pour les 6 autres communes.

Au total, **97 tonnes** d'encombrants ont été collectées en 2017. On distingue 2 types de déchets au sein de ce flux :

- Le tout venant, représentant **85 tonnes**,
- La ferraille, représentant **12 tonnes**.

Après la forte hausse constatée en 2016, les tonnages collectés en 2017 semblent se stabiliser avec une légère baisse de **0,9% (soit – 0,9 tonnes)**. Avec l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages collectés ont diminué de **20,4%** entre 2010 et 2017 (-25 tonnes).

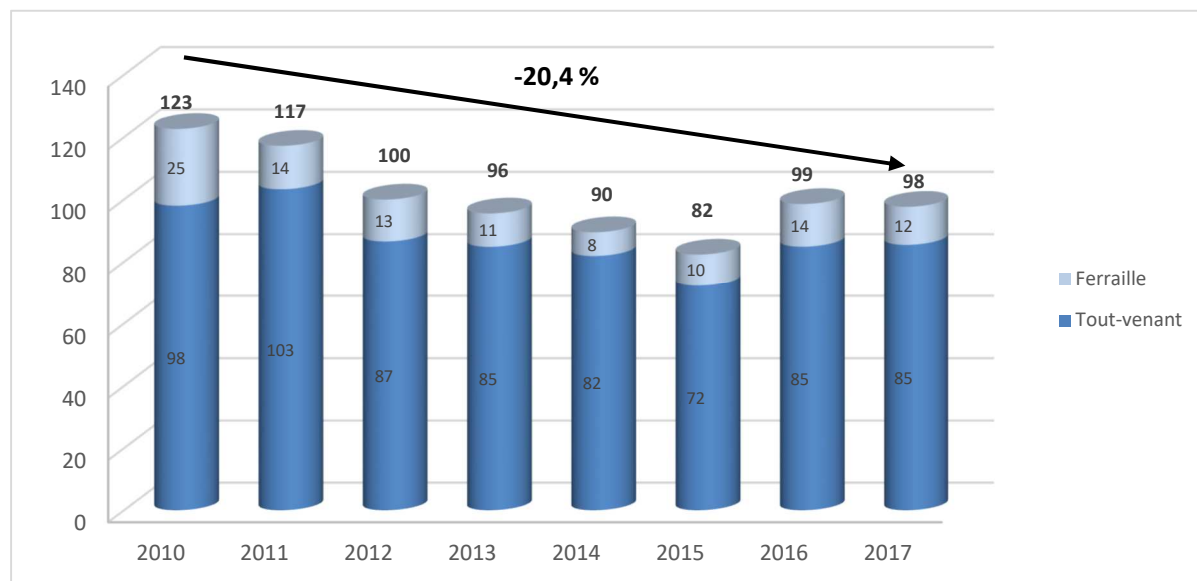


Figure 16 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte en 2010 et 2017

b. Déchets verts en porte-à-porte :

Sur la commune de La Baule uniquement, un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est proposé aux habitants. Des sacs en papier sont mis à leur disposition sur divers points du territoire, chaque foyer étant limité à 60 sacs/an. La collecte s'étend sur une semaine et a lieu 1 fois tous les 15 jours. Les déchets suivants y sont acceptés :

- Les feuilles d'arbre,
- Les tontes de pelouse,
- Les fleurs fanées,
- Les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux,
- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre (hors sacs, en fagots).

En 2017, **1 315 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte, soit une légère diminution de **0,48 %** par rapport à 2016 (**-31 tonnes**). Avec l'indicateur de base 100, les tonnages ont diminué de **5,7 %** soit **-80 tonnes**.

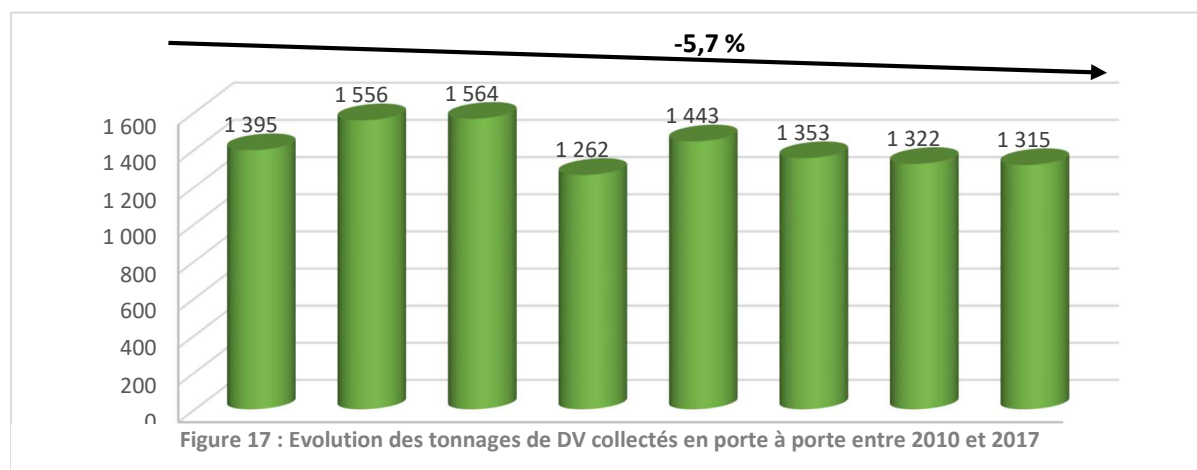


Figure 17 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte à porte entre 2010 et 2017

Les tonnages subissent des fluctuations relativement importantes selon les années, en lien avec les conditions météorologiques.

Au sein d'une même année, les tonnages mensuels collectés sont très disparates, étant donnée la variabilité de la production de déchets verts (saison, conditions météorologiques).

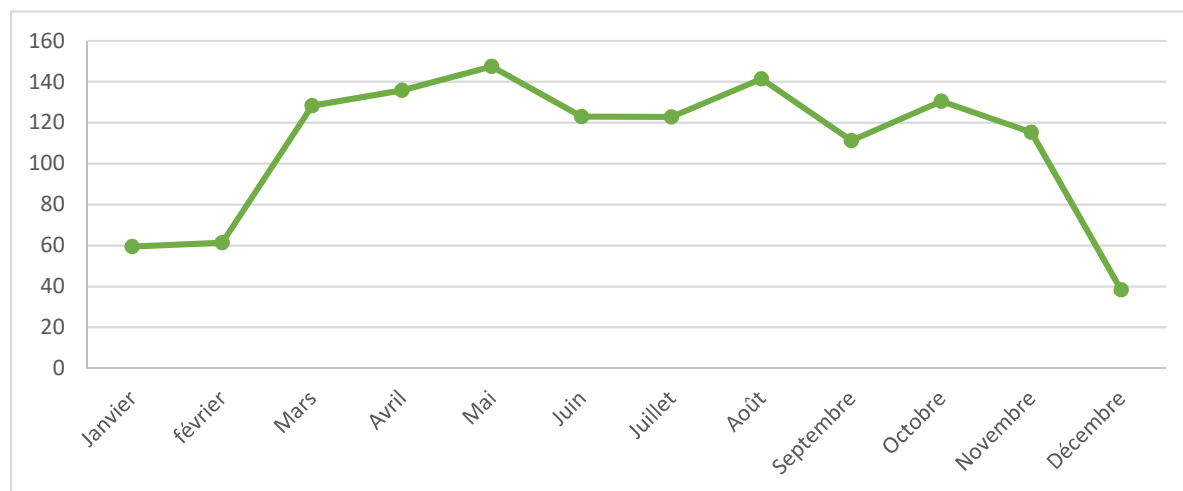


Figure 18 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2017

2.1.5. Services hors service public

L'Eco-organisme Eco TLC, en partenariat avec Le Relais, met à disposition sur le territoire de CAP Atlantique 62 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés. En 2017, **459 tonnes** ont été collectées soit une augmentation de **9,1 %** par rapport à 2016.

2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

2.2.1. Collecte des OMr et collecte sélective

La loi du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du CGCT) oblige les collectivités à mettre en place une Redevance Spéciale pour les déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés. Cette action permet ainsi de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés. Ces établissements restent toutefois libres de confier la prestation de collecte et traitement des déchets à CAP Atlantique ou à un opérateur privé de leur choix.

Sont qualifiés de « gros producteurs » les établissements produisant plus de 1 080 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères par semaine.

Après une phase d'échanges constructifs avec les établissements concernés, entre le printemps et l'automne 2012, la mise en place progressive de la Redevance Spéciale a été décidée sur le territoire en fonction du volume hebdomadaire produit par chaque établissement :

- Depuis juillet 2012 pour les établissements de plage;
- Depuis le 1^{er} avril 2013 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 3 000 litres;
- Depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les établissements dont le volume maximal produit est > 1 800 litres;

- Depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 1 080 litres.



Figure 19 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets

En choisissant de recourir aux services de CAP Atlantique, les établissements s'engagent avec la collectivité dans une démarche contractuelle finalisée par une convention annuelle :

- Adaptée aux besoins évalués préalablement avec l'aide des Conseillers RS,
- Révisable annuellement par avenant en fonction de l'évolution de l'activité professionnelle,
- Incitative pour réviser à la hausse l'engagement à trier plus et payer moins,
- Respectueuse du règlement de service de collecte.

Une fois la convention signée, les services rendus sont les suivants :

- La mise à disposition et le remplacement éventuel de bacs pour les OMr, le papier et les emballages légers recyclables,
- La collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des emballages légers et du papier,
- L'accès aux points d'apport volontaire verre, papier et emballages légers,
- La collecte, le transport et la valorisation énergétique des déchets résiduels assimilables aux ordures ménagères,
- L'assistance technique permanente pour l'évaluation des besoins et l'optimisation de la gestion des déchets : développement des gestes de tri, diminution du volume et du nombre de bacs.

Le calcul de la redevance se décompose de la façon qui suit :

$$\begin{aligned}
 & \text{Forfait obligatoire annuel d'accès au service de collecte : } 800\text{€}^* \\
 & \quad + \\
 & \text{Forfait (optionnel) d'accès aux points d'apport volontaire : } 80\text{€}^* \\
 & \quad + \\
 & \text{Volume de bac(s) pour les déchets } \textcolor{green}{\text{ménagers}} \times \text{nombre de collectes} \times 0,025\text{€ par litre}^* \\
 & \quad + \\
 & \text{Volume de bac(s) pour les déchets } \textcolor{green}{\text{recyclables}} \times \text{nombre de collectes} \times 0,010\text{€ par litre}^* \\
 & \quad - \\
 & \text{Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)} \\
 & \quad = \\
 & \textbf{REDEVANCE SPECIALE DECHETS ANNUELLE}
 \end{aligned}$$

- Si le montant estimé de la RS est inférieur ou égal à la TEOM payée l'année précédente. Dans ce cas CAP Atlantique considère que la TEOM couvre le service rendu,
- Si l'établissement a contractualisé avec un prestataire privé prenant en charge la totalité de la gestion de ses déchets.

Au total, après cinq années de fonctionnement, 463 établissements ont conventionné avec CAP Atlantique, et 125 établissements sont assujettis à la redevance spéciale en 2017 (hors campings et établissements de plage).

2.2.2. Collecte en déchèteries et plateformes de Déchets Verts

a. Déchèteries

Sur l'ensemble des déchèteries du territoire, l'accès aux professionnels est autorisé sous certaines conditions :

- Le siège social doit être situé sur le territoire (sauf activité ponctuelle, à justifier),
- Les déchets sont admis contre le versement d'une redevance, chaque passage faisant l'objet d'une facturation (fiche de dépôt à remplir lors de l'entrée en déchèterie en présence du gardien),
- Les déchets acceptés sont le tout-venant, la ferraille, les gravats, les bois valorisables et les déchets verts **uniquement sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac-Pompas et Herbignac-Kéraline.**

b. Plateformes déchets verts

Les particuliers, services techniques, professionnels, associations et CESU sont autorisés à venir déposer **en direct** leurs déchets verts sur la plateforme DV de Livery (cf. paragraphe 3.3.7 de la partie « traitement des déchets »).

Conformément au marché, les professionnels et prestataires payent pour leurs dépôts : 24.45€ HT/tonne, dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique.

Les apports directs de DV sur la plateforme de Livery sont répartis de la façon suivante (hors apports de particuliers) :

Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2016 et 2017

	2010	2016	2017	Évolution 2016/2017	indice 2010: 100
Professionnels	576	3 614	3 816	5,59%	662,56
Services techniques	754	810	889	9,74%	117,92
Associations	-	537	547	2%	
CESU	-	292	284	-2,53%	
TOTAL	1 330	5 253	5 537	5,41%	416,33

Ainsi en 2017, **5 537 tonnes** de déchets verts (hors particuliers et déchèteries) ont été collectées sur la plateforme de Livery. Ce tonnage a globalement augmenté de **5,4%** par rapport à 2016 soit **284 tonnes de plus**. D'après l'indicateur base 100 de 2010, les déchets verts ont très fortement augmenté (**+316% soit 4 207 tonnes supplémentaires**). Cette hausse peut s'expliquer par les forts apports des professionnels et des associations mais aussi par l'interdiction de brûlage des déchets verts depuis le 18 novembre 2011 (circulaire interministérielle).

Les services techniques sont également autorisés à effectuer des apports directs sur la plateforme DV de La Baule (cf. paragraphe 3.3.7. la partie « traitement des déchets »). Ceux-ci représentent **3 226 tonnes** collectées en 2017.

3. Traitement des déchets

Les unités de transfert et traitement des déchets sont localisées sur la **Carte 2**.

3.1. Transfert

La station de transfert de Villejames à Guérande est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique en date du 14 mai 2003. La station a été modernisée au cours de l'année 2014. L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OMr, JM, EL et cartons.



Figure 20 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande

	tonnages entrant 2017	Evolution tonnages 2016/2017
Ordures Ménagères	24 130,02	-1,23%
Emballages Légers	2 158,54	6,27%
Journaux Magazines	2 318,46	0,01%
Déchets Industriels Banals	2 554,38	91,00%
Cartons	588,48	14,11%
Encombrants	1 075,62	
TOTAL	32 825,5	3,31%

Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2017

Depuis mars 2009, dans le cadre de la mise en application du Schéma Directeur de traitement, tous les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire passent par la station de transfert de Guérande.

En 2017, suite aux incendies sur l'installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux de Kéraline à Herbignac, les encombrants collectés sur les déchèteries du sud ont transité par la station de transfert de Guérande.

Le prestataire utilise également la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés) et remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert. En 2017, les apports extérieurs représentent **2 554 tonnes**, soit 7,8% du tonnage total transité. Ces apports extérieurs ont augmenté de 91 % en 2017 par rapport à 2016.

	2010	2016	2017	Evolution 2016/2017	2010 : indicateur base 100
TOTAL Apports Extérieurs	3 545,00	1 335,64	2 554,38	91%	72,06

Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010, 2016 et 2017

Au total, **32 825 tonnes** des déchets (tous flux confondus) ont transité par la station de transfert en 2017, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2016.

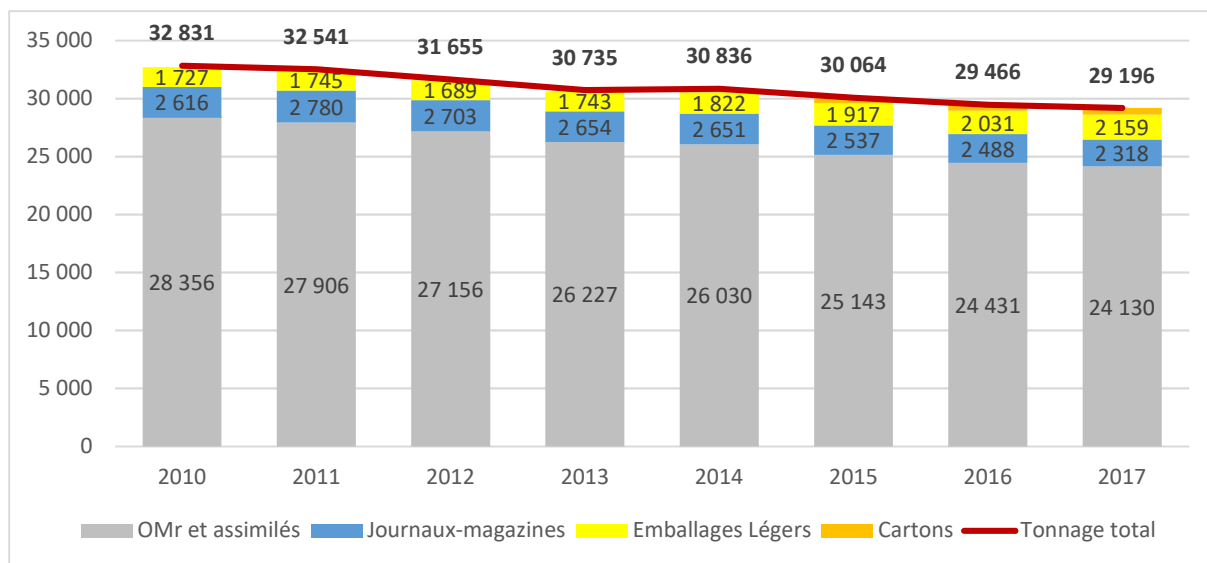


Figure 21 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2017

Depuis 2010, les tonnages de CAP Atlantique transférés sur la station (hors DIB et tout-venant) ont diminué de **11,1%**. Entre 2016 et 2017, les tonnages ont légèrement diminué (**-270 tonnes soit -0,9%**) à périmètre identique.

3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles

3.2.1. Le devenir

CAP Atlantique assure le traitement des OMr. Depuis le 1^{er} janvier 2016, CAP Atlantique a opté pour un exutoire unique. Après passage par la station de transfert, les ordures ménagères résiduelles sont traitées à l'écopôle de Gueltas (56) par traitement mécano-biologique.

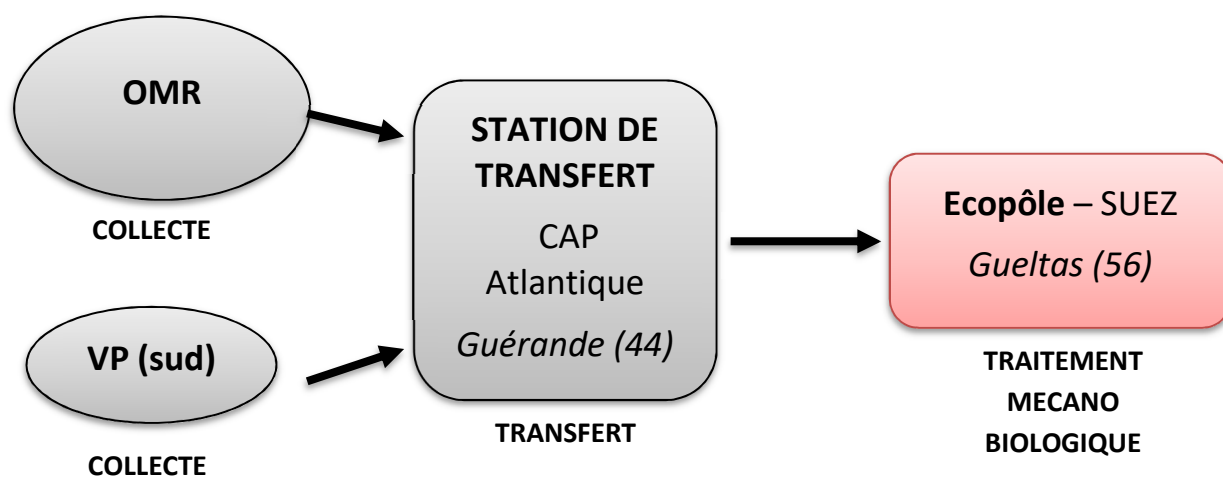


Figure 22 : Devenir des OMr après collecte

3.3. Les déchets issus de la collecte sélective

3.3.1. Les papiers

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités de qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets imprimés visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Une fois collectés, les JM sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer, entre autre, des boîtes et plateaux à œufs.

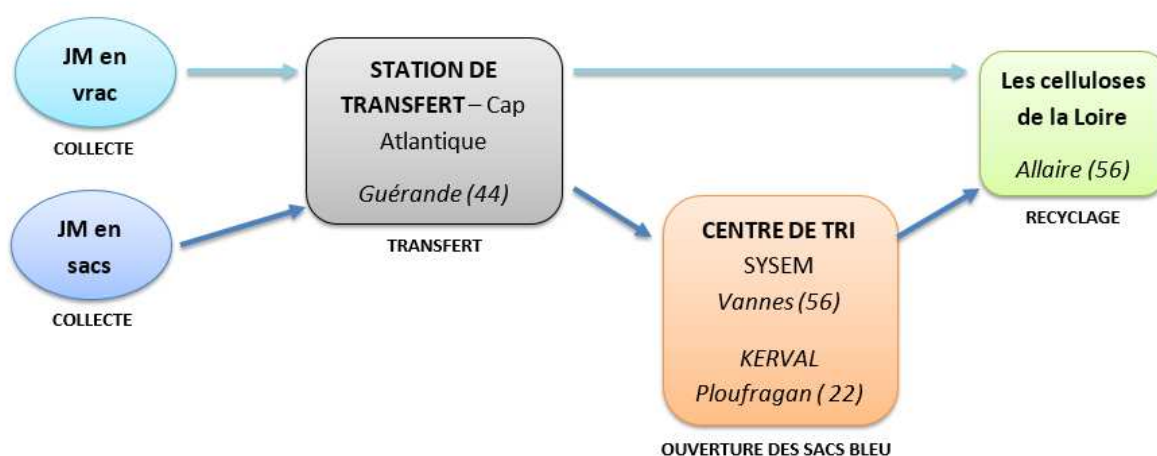


Figure 23 : Devenir des JM après collecte

3.3.2. Les emballages légers

Eco-Emballages, créé il y a 20 ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement, a pour rôle d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Les missions : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers.

Une fois collectés, les EL sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes (56), puis envoyés vers leurs différents exutoires selon le type de matériau.



Figure 24 : Devenir des EL après collecte

Les exutoires par types de matériau sont les suivants :

Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	Valorisation
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific, Hondouville (27)	Rouleaux de papier toilette
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)	Plaque d'aluminium
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)	Boîtes de conserve, etc...
PET	VALORPLAST	Freudenberg Politec, Colmar (68)	Couettes Pulls polaires
		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)	
		APPE France SAS, SAINTE-MARIE LA Blanche Côtes d'Or (21)	
PEHD	VALORPLAST	Ecoplastics, Brenouille (60)	Bancs publics
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon-sur-Saône (71)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont D'Ain (01)	
		CEDO recycling, Hollande	
		Eslava plasticos, Espagne	
		Multipet, Allemagne	
		Nord pal plast, Lesquin (59)	
		Serepla, Neufchâteau (88)	
Cartonnettes (EMR)	REVIPAC	Vogt, Allemagne	Boîtes à œufs
		Cellulose de la Loire, Allaire (56)	

3.3.3. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France (CSVMF) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages en verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est tout d'abord transformé en calcin, prêt à l'emploi par les verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin. La CSVMF a désigné comme repreneur l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint-Gobain.

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société LEGOFF, située à Quimper (29).

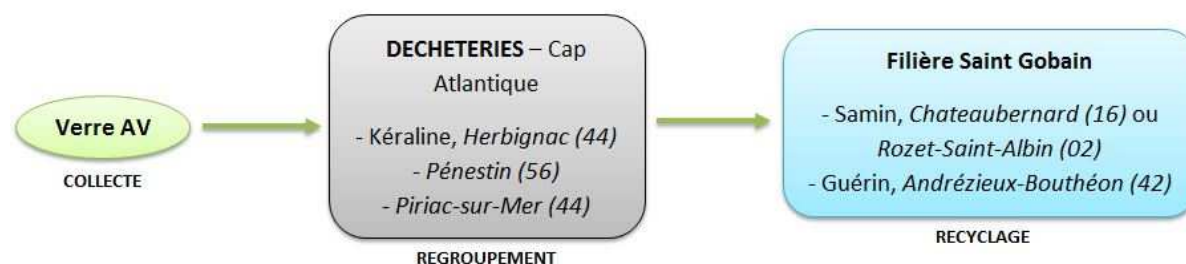


Figure 25 : Devenir du verre après collecte

3.3.4. La qualité du tri et des emballages

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort. L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité.

En 2017, le taux de refus s'élève en moyenne à **17,7 %**, soit une diminution de 3,3 % par rapport à 2016. Globalement, le taux de refus reste stable sur toute l'année.

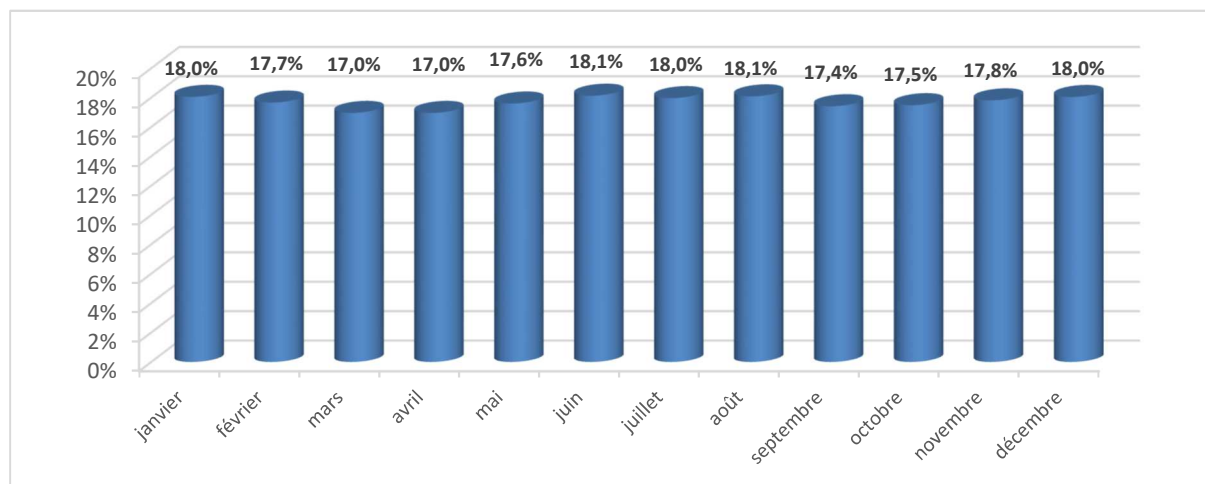


Figure 26 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2017

En moyenne, le taux de refus de tri est de 21% au niveau national (source : Eco-Emballages 2010), CAP Atlantique se situe donc en-dessous de la moyenne nationale.

Les caractérisations menées par CAP Atlantique permettent de mettre en évidence la composition moyenne du flux sur l'année 2017 comme le montre le graphique suivant :

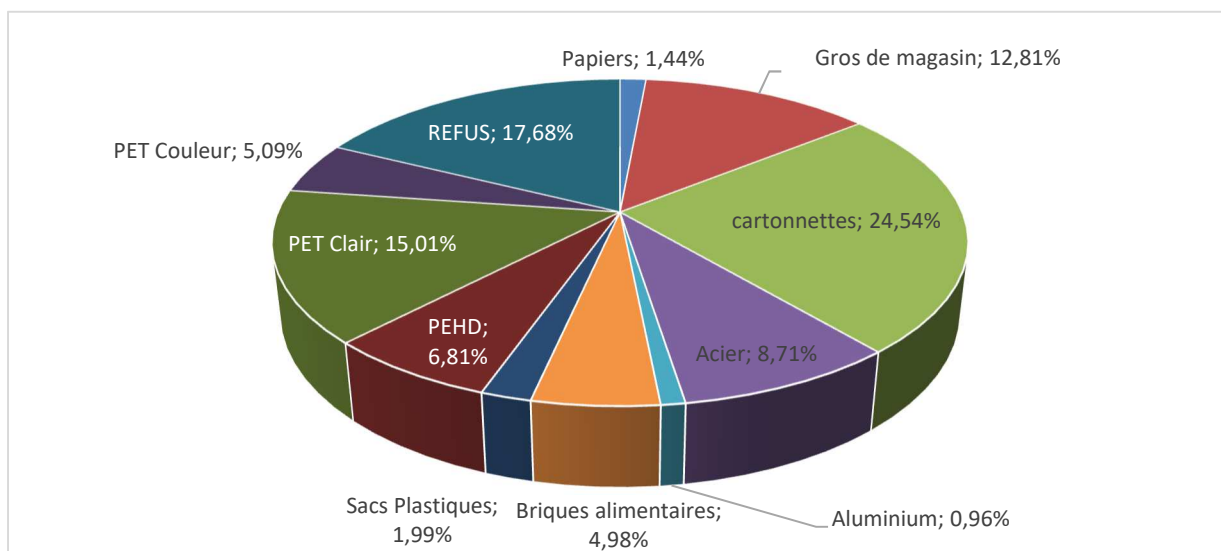


Figure 27: Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2017

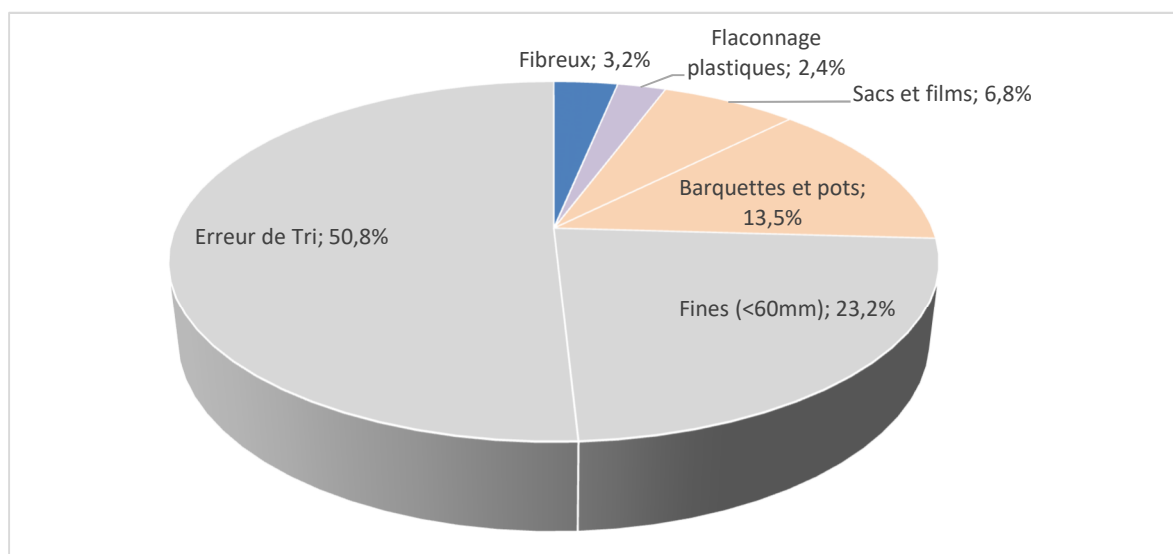


Figure 28: Composition moyenne des refus de tri en 2017

L'analyse de la composition des refus met en évidence une part très importante d'erreur de tri (+ de 50 %) du refus. Plus de 20 % des refus correspondent aux films, pots et barquettes, soit les extensions de consignes de tri.

Les refus de tri et matériaux souillés sont enfouis à l'ISDND de Gueltas (56).

3.3.5. Exutoires des déchets issus des déchèteries

Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Traitement ou valorisation	Type de valorisation
Amiante	Charier DV	Stockage en installation spécifique	Traitement des déchets dangereux
Bois	Charier DV	Panneaux de particules	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Plateaux à œufs	Valorisation matière
D3E	Eco-systèmes	Réparation des appareils si possible, sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques	Valorisation matière
Déchets dangereux (DDM/DDS)	EcoDDS Soredi	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération	Traitement des déchets dangereux
Déchets Verts	CAP Atlantique DUFEU DV	Compost ou valorisation en agriculture sous forme de broyats	Valorisation biologique
Ferraille	Bartin Recycling	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie	Valorisation matière
Gravats	Charier DV	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé	Stockage de déchets inertes
Meubles	EcoMobilier	Recyclage ou réutilisation des meubles	Valorisation matière
Huiles minérales	Sevia Astrhul	Traitement physico-chimique ou par incinération	Traitement des déchets dangereux
Huiles végétales	Triadis Oleovia	Traitement chimique	Traitement des déchets dangereux
Piles	Corepile	Traitement physico-chimique	Traitement des déchets dangereux
Batteries	Bartin Recycling,	Traitement physico-chimique et recyclage du plomb	Traitement des déchets dangereux
Tubes et lampes	Recylum	Traitement physico-chimique et recyclage de certains composants	Traitement des déchets dangereux
Pneus	Aliapur Charier DV	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries, ou bien utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux	Valorisation matière/énergétique
Tout-venant	CAP Atlantique	Stockage en ISDND	Stockage en ISDND

3.3.6. Le tout-venant



Figure 29 : Devenir du TV après collecte

Le tout-venant, issu des déchèteries et des collectes en porte à porte des communes du territoire, est directement enfoui à l'ISDND de Kéraline, située sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé d'origine du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique.

Depuis le 1^{er} avril 2009, l'ISDND accueille uniquement des déchets de type « tout venant ». Les déchets sont vidés directement dans le casier puis compacté à l'aide d'un compacteur à pied de mouton.

Un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation a été notifié en date du 9 octobre 2015. Il modifie la capacité annuelle de traitement (de 6 000 à 8 500 tonnes) pour une durée d'exploitation jusqu'en 2023.

Au terme de l'exploitation, la surface occupée par les déchets est censée atteindre 67 690 m². Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles.

L'exploitation du casier n°4 a démarré en décembre 2015.

Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV entre 2010 et 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution 2016/2017	Indicateur base 100 (2010)
Tout Venant Total	6 665	7 775	8 330	8 469	8 956	9 030	9 225	9 332	1,2%	140
								<i>Dont 7 919 T à Kéraline</i>	-14,1%	118,8

En 2017, 9 332 tonnes de tout-venant ont été collectées, soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2016. En se référant à 2010 « indicateur base 100 », le tonnage total de tout-venant a augmenté de **40%**.

7 919 tonnes de tout-venant ont été enfouies sur le site de Kéraline. Cela représente une diminution de **14%** soit **-1 305 tonnes** par rapport à 2016. Cela s'explique par le détournement des tout-venants vers l'éco-site de la Croix Irtelle suite aux incendies d'avril et août 2017 (1 412 tonnes).

3.3.7. Les déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- Deux unités de broyage/compostage : l'une à Guérande (Livery), l'autre à La Baule,
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline.

Le broyage, le compostage et la valorisation des déchets verts sur les plateformes de Livery (Guérande) et de La Baule sont assurés par le prestataire DUFEU depuis le 1^{er} février 2014. Les déchets verts traités sur ces plateformes sont valorisés en agriculture.

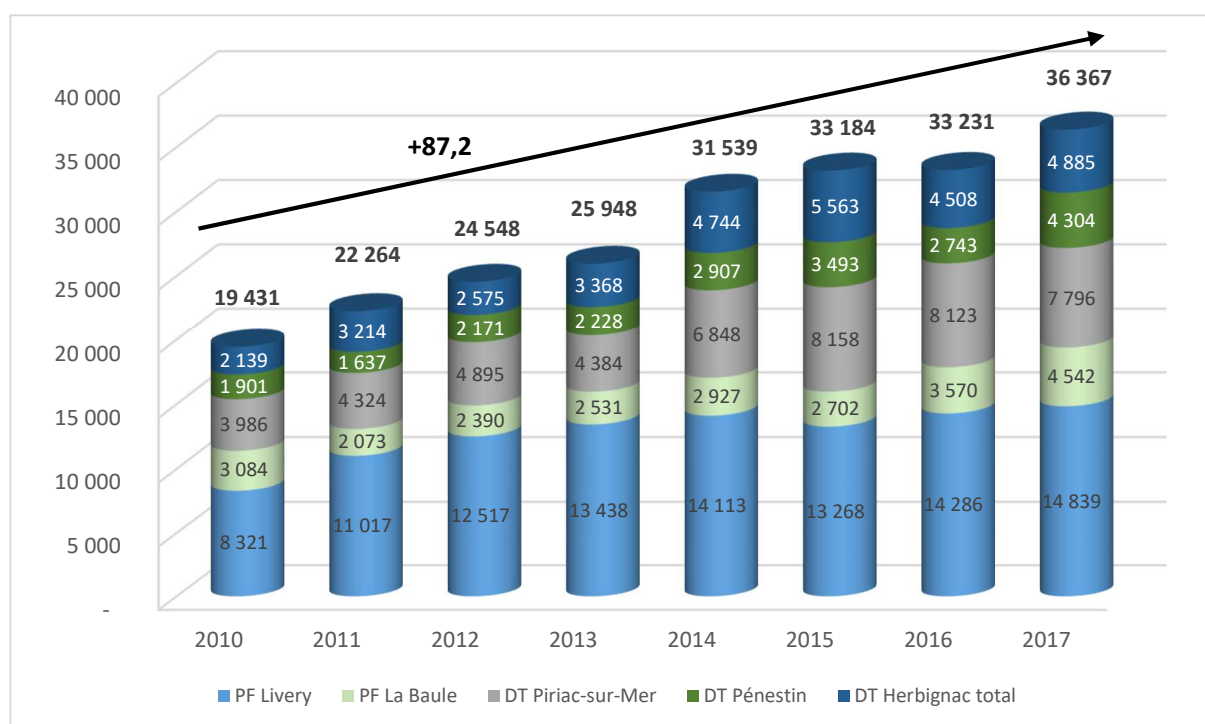
Depuis 2010, la quantité de déchets verts collectés a augmenté de **87,2 %** (soit +16 936 tonnes). Entre 2016 et 2017, les apports ont augmenté de **9,44% (+ 3 136 tonnes)**. Cette augmentation constante peut-être en partie liée aux apports de professionnels en déchèteries et sur les plateformes. Le phénomène intègre également l'interdiction de brûlage de la circulaire de novembre 2011.

Tableau 16 : Tonnage de déchets verts par site en 2016 et 2017

	2010	2016	2017	Evolution 2016/2017	2010 : indice 100
PF Livery	8 321	14 286	14 839	3,88%	178,34
PF La Baule	3 084	3 570	4 542	27,21%	147,27
DT Piriac-sur-Mer	3 986	8 123	7 796	-4,03%	195,58
DT Pénestin	1 901	2 743	4 304	56,91%	226,43
DT Herbignac	2 139	4 508	4 885	8,36%	228,39
TOTAL	19 431	33 231	36 367	9,44%	187,16

La production globale de déchets verts en 2017 représente **499 kg/hab.** (population municipale INSEE 2014) incluant les apports des particuliers mais aussi ceux des professionnels et des services techniques municipaux.

Figure 30 : Evolution des tonnages de DV selon le site entre 2010 et 2017



a. La plateforme de compostage de Livery :



Figure 31 : Plateforme de compostage de Livery

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation ainsi que le contrôle des déchets verts entrants. L'installation produisant un broyat répondant à la norme NFU 44-051, le produit entrant ne doit pas contenir de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2017 indiquent que le produit répond bien à cette norme.

Le prestataire exploitant (DUFEU) apporte sur la plateforme du compost provenant d'un autre de leur site, celui-ci est proposé à la vente. En 2017, 60 tonnes de compost ont été vendues, soit 4% de moins qu'en 2016.

Depuis 2006, le dépôt (payant) de souche et bois de grosses sections est accepté.

En 2017, **14 839 tonnes** de déchets verts bruts ont été apportées sur le site, soit une augmentation de **3,9 %** par rapport à l'année 2016 (+ **554 tonnes**). En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, le tonnage de déchets verts collectés sur la plateforme de Livery a augmenté de **78 %** soit **6 518 tonnes** supplémentaires.

Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés en avril et en octobre.

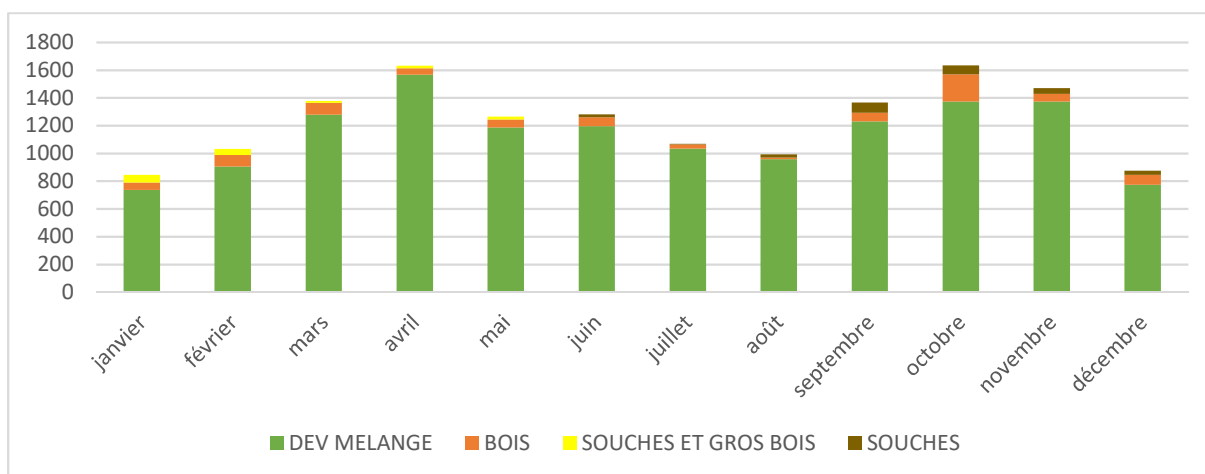


Figure 32: Evolution des tonnages de Livery par mois et par nature des apports en 2017

Les déchets verts apportés à Livery proviennent principalement des particuliers (34,5%), des professionnels (31,3%) et des déchèteries de la Presqu'île (28,2%).

Tableau 17 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2017

Origine de l'apport	2010	2016	2017	Évolution 2016/2017	Indicateur base 100 (2010)
Particuliers	3 688	4 938	5 114	3,56%	138,68
Professionnels	576	3 614	3 816	5,59%	662,56
Déchèteries de la Presqu'île (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et La Baule)	3 303	4 095	4 180	2,09%	126,56
Services Techniques (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen)	754	810	897	10,68%	118,93
Associations		537	547	2%	
CESU		292	283	-2,53%	
Total hors particuliers et DT	1 330	5 253	5 537	5,41%	416,33
TOTAL	8 321	14 286	14 839	3,88%	178,33

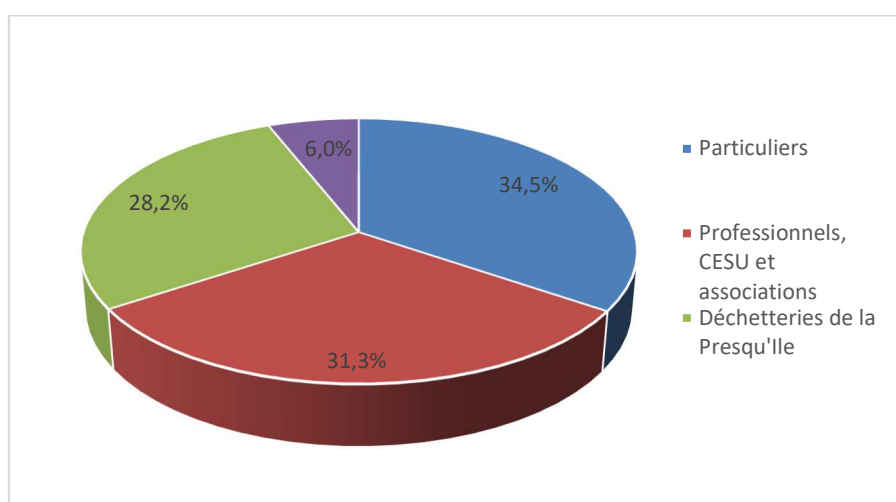


Figure 33 : Répartition des apports de DV par origine en 2017

b. La plateforme de compostage de La Baule :

La plateforme de La Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2 de la réglementation ICPE. Ce site de 1500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes en porte-à-porte des déchets verts de la ville de La Baule, ainsi que les déchets verts des services municipaux de la commune.

En 2017, **4 542 tonnes** de déchets bruts ont été déposés sur le site soit une **augmentation de 27,2%** par rapport à 2016 (+ **971 tonnes**), réparties de la façon suivante :

- 1 315,3 tonnes de la collecte en porte-à-porte (29%),
- 3 226,4 tonnes du service « espaces verts » de la commune (71%).

Les déchets verts sont broyés sur le site, puis évacués directement en agriculture.

c. Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies :

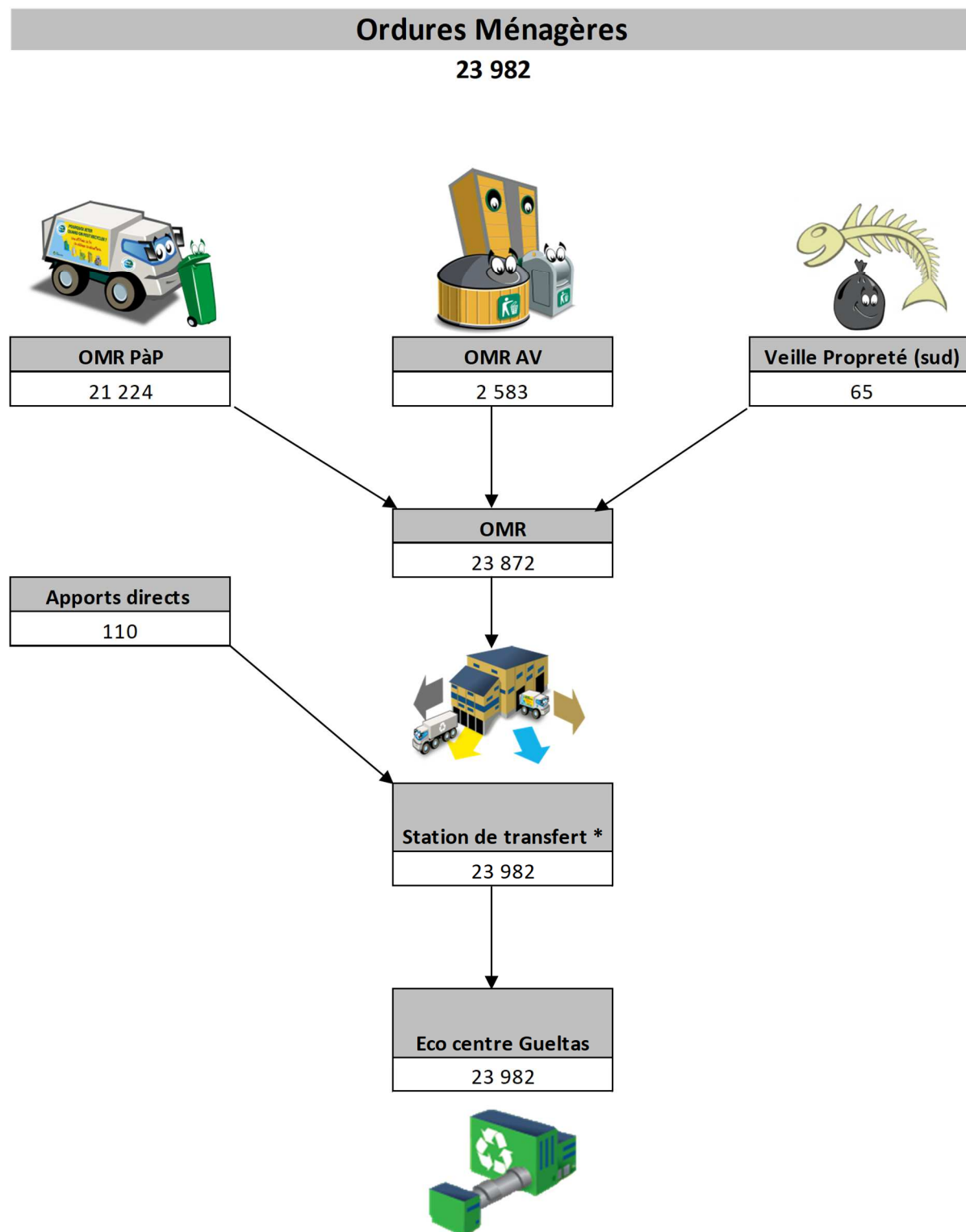
L'entreprise DUFEU gère également la prestation de service de traitement et valorisation des déchets verts des déchèteries (cf. Tableau 3), équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le

broyage sur place des déchets verts bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes. Seuls les déchets verts de la déchèterie de Pompas sont stockés en caissons puis transférés sur la plateforme de Kéraline pour traitement depuis 2012.

En 2017, **16 985 tonnes** de déchets verts traités ont été évacuées de ces aires attenantes soit une augmentation de **10,48 %** par rapport à 2016 (**+1 611 tonnes**).

En plus du broyage, un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage des déchèteries de Kéraline à Herbignac, Piriac-sur-Mer et Pénestin, le broyat et le compost sont ensuite valorisés en agriculture.

4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique



* Tonnages OM de CAP Atlantique (collectes et apports directs des communes) et hors utilisation de la station dans le cadre des marchés privés

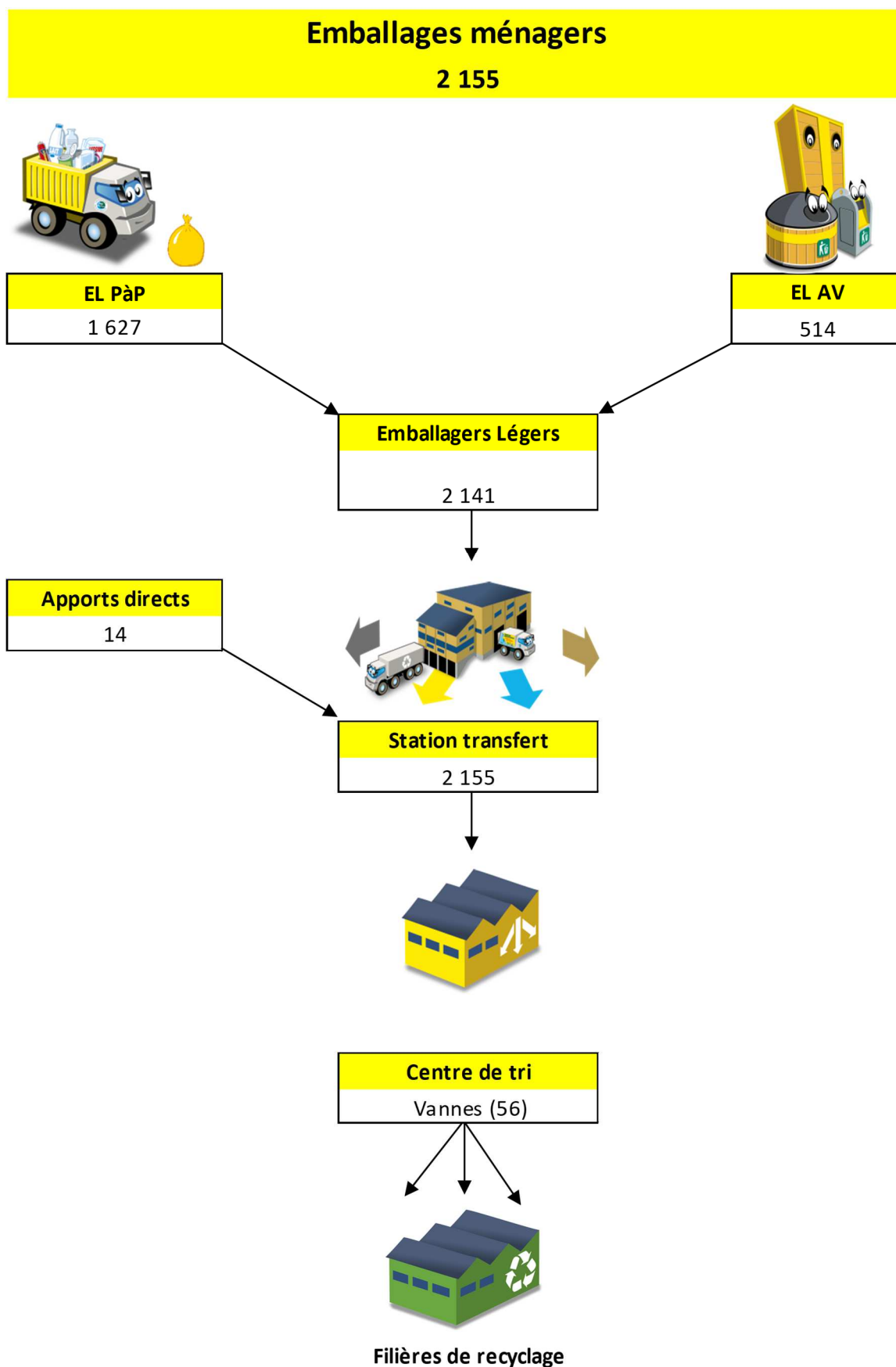


Figure 34 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes

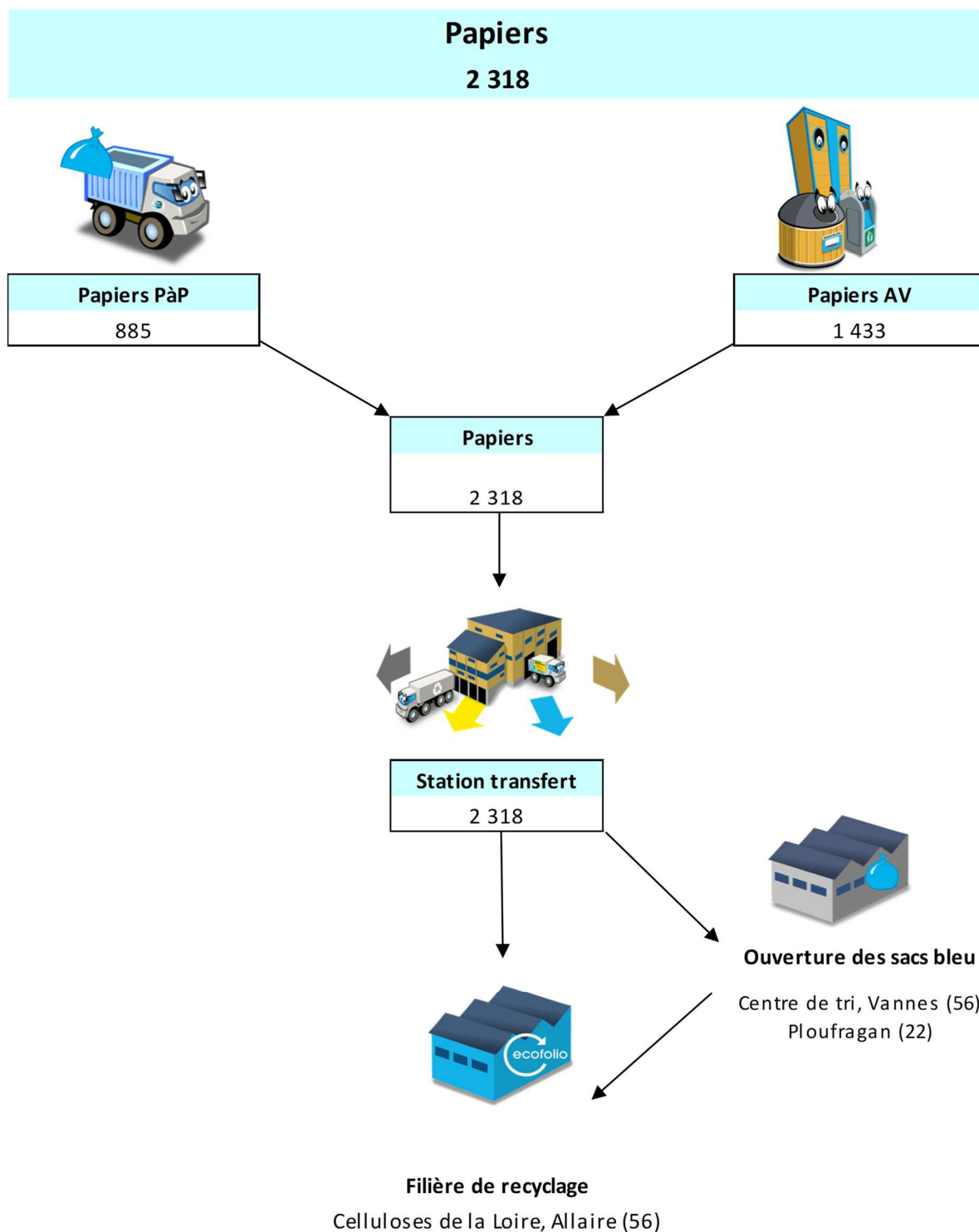


Figure 35 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers

Verre

5 747

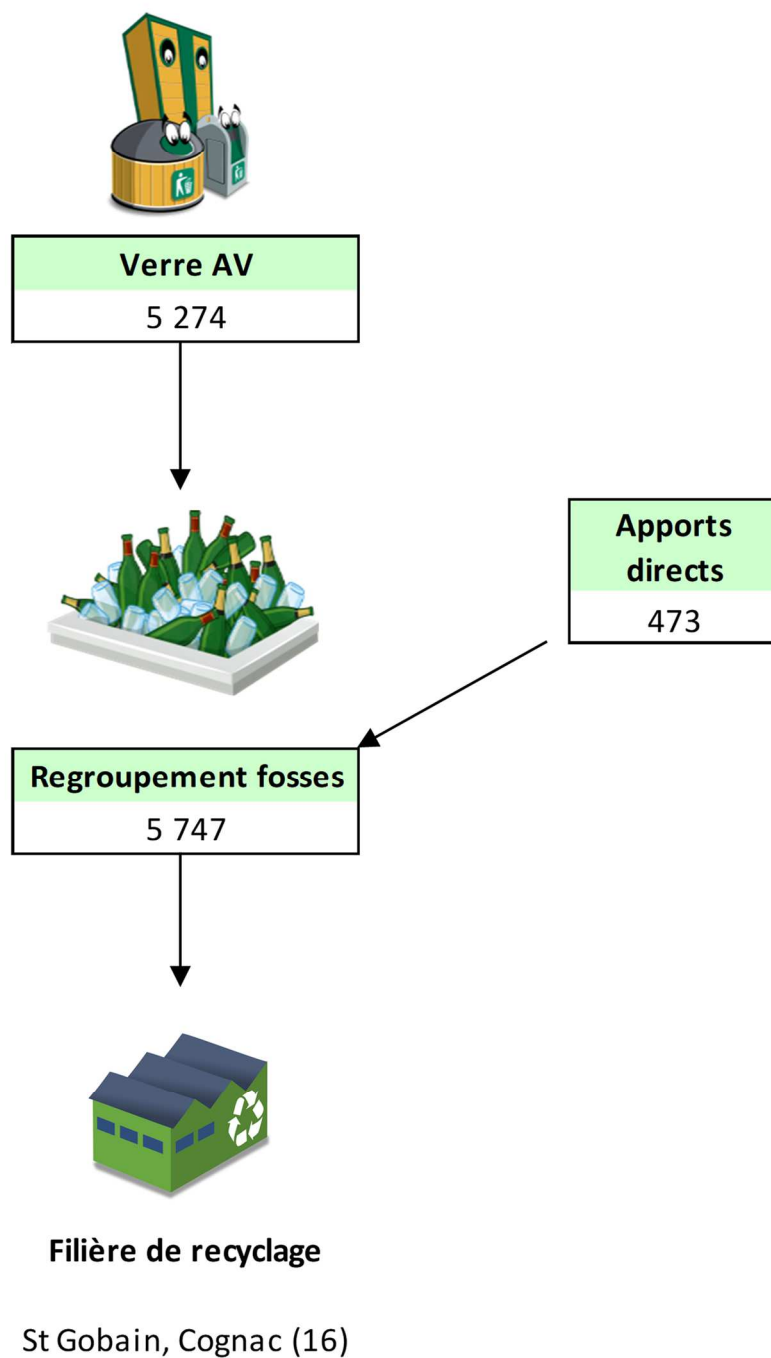


Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre

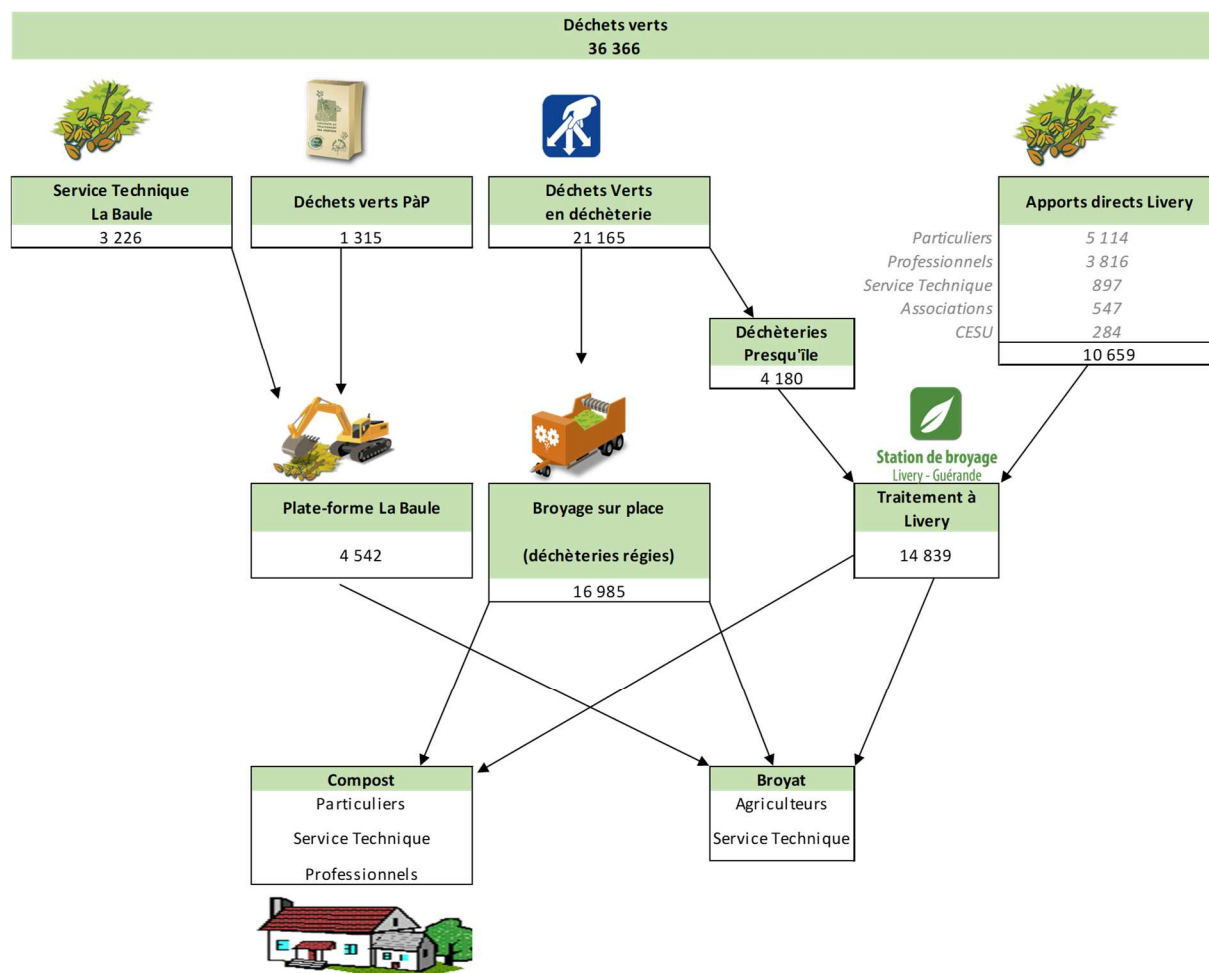


Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts

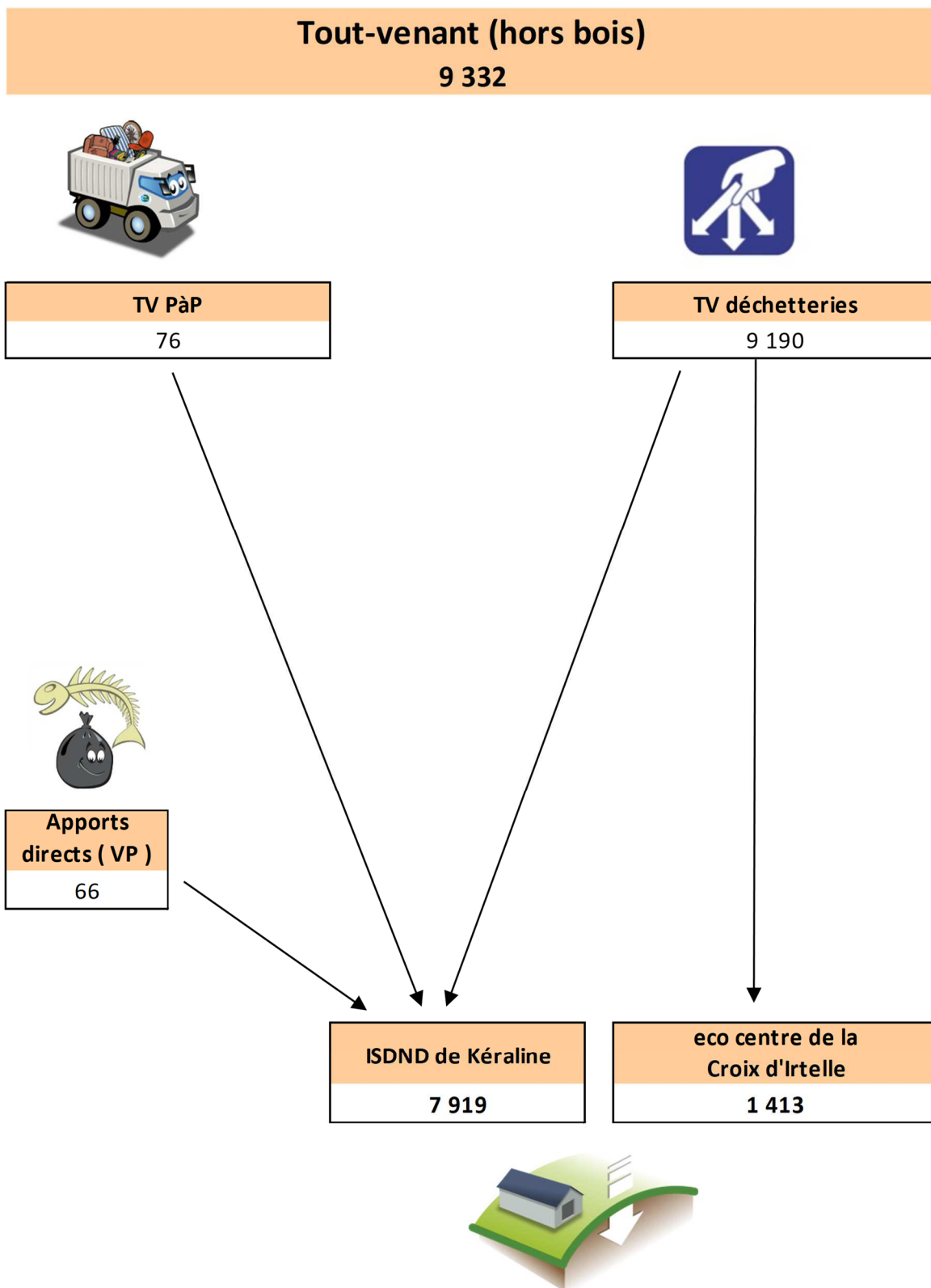


Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant

C. Politique de prévention

1. L'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

1.1. Contexte

Au titre de la compétence « Valorisation et Traitement des Déchets », CAP Atlantique est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets depuis 2003.

Dans ce cadre, CAP Atlantique est engagée dans une démarche « Territoire Zéro Déchet-Zéro Gaspillage ».

Ce projet de territoire vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes (citoyens, acteurs publics, acteurs économiques, associations, communes adhérentes...) dans une démarche itérative de recherche de solutions.

Cap Atlantique a été retenu lauréat en **septembre 2016** pour une durée de **3 ans** et bénéficie à ce titre, d'un accompagnement méthodologique de l'ADEME ainsi que d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité et pour la mise en place d'une animation territoriale.

1.2. Objectifs

En tant que lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet-Zéro Gaspillage », CAP Atlantique s'est engagé à :

- Mettre en œuvre une démarche « Zéro Déchet – Zéro gaspillage » sur le territoire avec un double objectif de poursuivre l'amélioration continue des missions de prévention, de valorisation et de gestion optimale des déchets ménagers et professionnels et d'intégrer la politique déchets dans l'économie circulaire,
- Mettre en œuvre une démarche participative dans le cadre d'une gouvernance élargie associant l'ensemble des parties prenantes concernées sur le territoire,
- Définir des objectifs chiffrés de diminution des déchets sur le territoire et d'augmentation de la valorisation,
- Déployer des actions concrètes et innovantes pour la prévention des déchets,
- Assurer une transparence des coûts et modes de gestions.

Les principaux objectifs sont de réduire, d'ici la fin du programme :

Principaux objectifs 2016-2019	Résultats année 2
Diminuer de 3 % le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (soit -3000 tonnes)	+ 3,41%
<i>Dont : - 10% de déchets verts</i>	+ 9,6%
<i>- 5 % d'Ordures Ménagères Résiduelles</i>	- 4,70 %

Les résultats en 2017 montrent une augmentation de 3.41% du tonnage des déchets ménagers et assimilés par rapport au début du programme, en lien avec l'augmentation de 9.6% des tonnages de déchets verts. Pour ce flux, une gestion différenciée et à domicile est préférable mais les changements de pratiques individuelles portent leurs résultats sur le long terme.

Cependant les résultats restent en partie positifs car l'objectif pour les ordures ménagères est quasiment atteint avec une baisse de 4.7%.

2. Les axes de travail et les principales actions réalisées

Le programme d'actions du projet TZDZG de CAP Atlantique, échelonné sur 3 ans, se décline en six axes reprenant les préconisations de l'appel à projet. Il complète et structure la démarche de prévention déjà engagée par CAP Atlantique depuis plusieurs années.

Les principaux axes de travail identifiés par CAP ATLANTIQUE sont les suivants :

- *Axe 0 – Animation et évaluation de la démarche et du programme*
- *Axe 1 – Accompagner les acteurs économiques*
- *Axe 2 – Réduction des déchets des collectivités*
- *Axe 3 – Développement et promotion de l'économie du partage et de la fonctionnalité*
- *Axe 4 – Réduction des biodéchets*
- *Axe 5 – Adaptation au contexte local*

En 2017, différentes actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source ont été développées sur le territoire.

➤ **Gestion des déchets des professionnels :**

- Déploiement de la redevance spéciale :

Les établissements privés et publics, utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage (1080 L/ semaine), sont soumis à la redevance spéciale, tels que :

- Les entreprises artisanales, industrielles, commerciales et de services...
- Les administrations, lycées, collèges, cantines, ...
- Les professions libérales
- Les associations...

En 2017 :

- 50 rendez-vous ont eu lieu dans les zones d'activités pour assurer un diagnostic déchets et mettre en place la collecte sélective.
- 22 nouvelles conventions signées.
- 329 opérations de maintenance ont été enregistrées (comportant ajout/remplacement/retrait de bac et/ou maintenance couvercles, roues et serrures).

- Sensibilisation des professionnels :

- Tout au long de l'année, des refus sont effectués lors de la collecte des ordures ménagères en cas d'erreurs de tri. En 2017, 183 refus effectués dont 57 auprès des professionnels soumis à la redevance spéciale.
Une information individualisée est faite auprès des professionnels concernés.
- Lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, une visite du centre de tri de Vannes a été proposée aux professionnels du territoire soumis à la redevance spéciale : 17 participants.

- Une journée de sensibilisation a également été proposée aux employés du groupe Barrière (La Baule) : 80 personnes sensibilisées.



Figure 39 : journée de sensibilisation sur la gestion des déchets – Groupe Barrière – novembre 2017

- Réflexions sur la gestion des déchets professionnels

- En février 2017, une campagne de caractérisations des tout-venants et des gravats issus des déchèteries a été effectuée afin d'améliorer la connaissance de ce gisement.

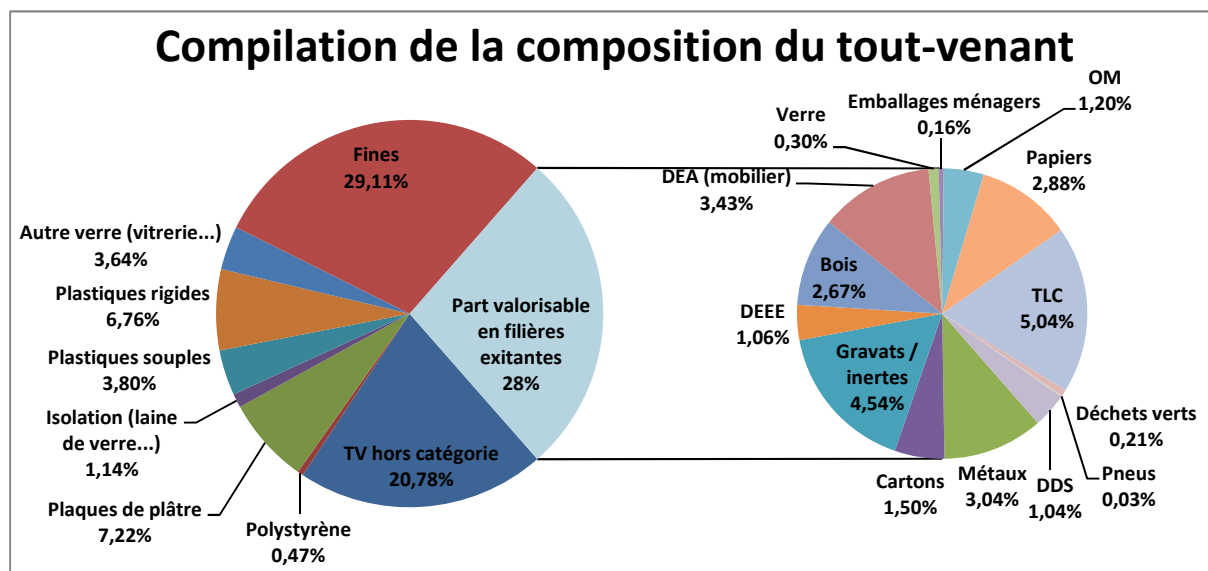


Figure 40: bilan de la campagne de caractérisations 2017

➤ **Eco-exemplarité**

- Dématérialisation progressive des factures des fournisseurs à compter du 1er janvier 2017 ;

- Introduction d'une clause « qualité » favorisant l'amélioration du tri dans le marché « exploitation des déchèteries » ;
- Sensibilisation des agents communaux sur la qualité du tri, dans le cadre de l'application de la redevance spéciale.

➤ Développement de l'économie du partage et de la solidarité

- Sous la forme d'une expérimentation, une zone de gratuité a été mise en place à la déchèterie de Kéraline lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Figure 41 : Zone de gratuité – Déchèterie de Kéraline - Novembre 2017

500 personnes ont participé à cette opération et près de 2 500 Kg d'objets (vaisselle, livres, jouets, équipements de puériculture, meubles...) ont été détournés de l'enfouissement.

➤ Réduction des bio-déchets

- Gestion des déchets verts :

- Compostage individuel :
Poursuite de la mise à disposition gratuite de composteurs pour les habitants du territoire.
456 composteurs ont été distribués en 2017, soit 2,8% de plus qu'en 2016. Au 31 décembre 2017, 17 004 foyers sont équipés de composteurs soit près de 37% des résidences individuelles du territoire (principales et secondaires) ;
- Compostage collectif :
Déploiement du 2nd site de compostage partagé à Herbignac avec création de jardins partagés en collaboration avec le bailleur social et la commune.
- Broyage de proximité :
Une opération de broyage de proximité a été organisée au jardin partagé de Saint-Lyphard à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ;
- Distribution de compost et démonstration de broyeurs :
Pour la 3ème année consécutive, du compost produit à partir des déchets verts collectés en déchèterie a été distribué gratuitement sur les déchèteries de Pénestin, Kéraline et Piriac-sur-Mer, en avril 2017.
Plus de 1 000 usagers (+13% par rapport à 2016) se sont répartis les 380 tonnes de compost disponibles.
Une démonstration de broyeurs a également eu lieu à Piriac-sur-Mer.
Cette opération permet de sensibiliser les habitants à une meilleure gestion de leurs déchets verts.



Figure 42 : Distribution annuelle de compost – déchèterie de Piriac-Sur-Mer - Avril 2017

- Lutte contre le gaspillage alimentaire :



Figure 43: installation de table de tri au restaurant scolaire de Férel

- Réduction du gaspillage en restauration collective.

En collaboration avec la commune de Férel, une expérimentation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire a été mise en place au restaurant scolaire de Férel. Les élèves ont été sensibilisés lors des temps d'activités périscolaires et sont invités à trier leurs déchets de repas. Des pesées quotidiennes sont effectuées par le personnel en charge de la restauration.

- Mise en place d'ateliers de cuisine « zéro gaspillage » (Saveurs d'octobre et SERD).

➤ **Autres animations**

- Qualité du tri de la collecte sélective :

Lors de l'année 2017, les agents de collecte en porte à porte ont effectués 1 429 refus de collecte suite à des erreurs de tri des usagers (présence de verre, déchets dangereux... dans les bacs). 60% d'entre eux ont pu être identifiés et traités par une intervention au domicile des usagers concernés.

Par ailleurs, des stands d'informations sur la gestion des déchets et les consignes de tri ont été proposés lors de différentes manifestations (Les Biotonomes, la fête du parc...)

- Collecte des coquillages

Depuis fin 2015, une collecte exceptionnelle des coquillages est organisée sur les déchèteries du territoire lors des fêtes de fin d'année.

Du 14 décembre 2016 au 31 janvier 2017, 6,70 tonnes de coquillages ont été collectés, soit +14% par rapport à l'édition précédente.



Figure 44: Collecte des coquillages à la déchèterie de Guérande

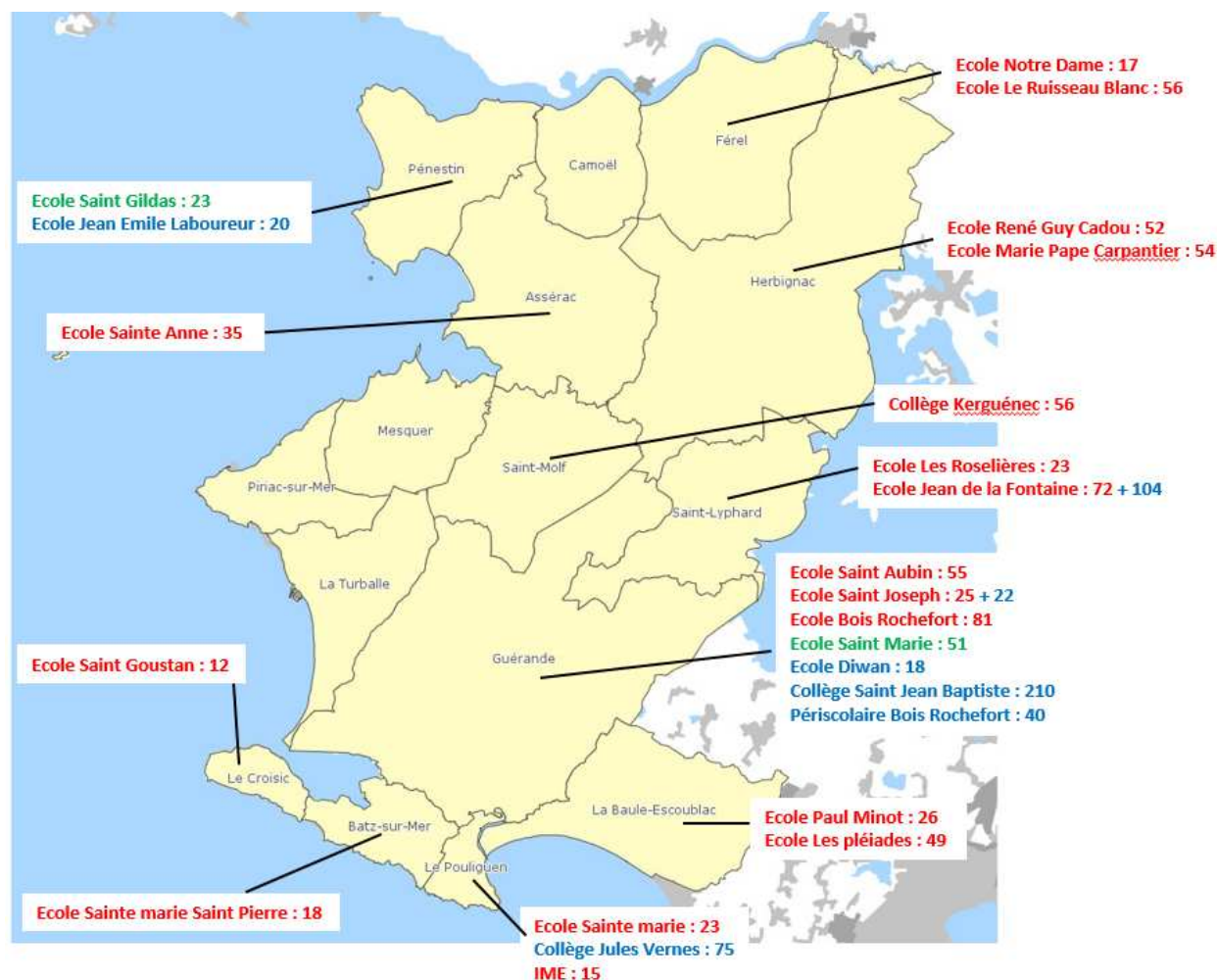
- Fêtes et manifestations

Mise en place d'une campagne de communication sur le tri lors des manifestations

- Animations scolaires :

En 2017, 1 275 élèves (du CP au collège) ont été sensibilisés à la gestion des déchets.

Figure 45: Carte des interventions scolaires 2017



Visite centre de tri ET intervention en classe : 669 élèves

Intervention en classe uniquement : 489 élèves

Visite de centre de tri uniquement : 74 élèves

Total : 1232

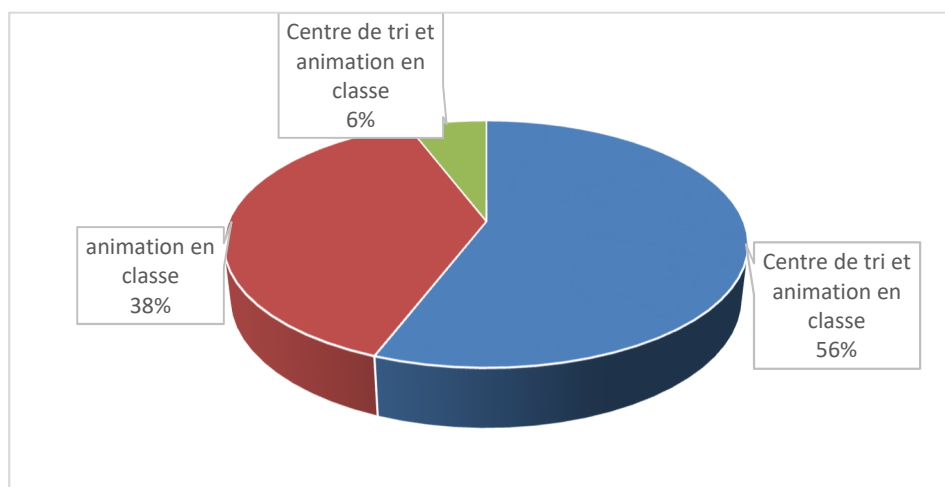


Figure 46: Répartition des animations scolaires par type

D. Indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation

		Prestation de service	Charge 2017 TTC de prestations de services	Durée des prestations de services
Précollecte	Sacs collecte sélective	P.T.L.	135 571,41 €	Du 14/01/2014 au 13/01/2018
	Sacs déchets verts	Tapiero	28 569,60€	Du 19/04/2013 au 18/04/2017
		Quadria	27 819,00€	Du 09/08/2017 Au 08/08/2021
Collecte	PàP des DMA	Véolia Propreté	1 860 245,23€	Du 01/01/2016 au 31/01/2023
	PàP des encombrants	Véolia Propreté	52 154,32€	Du 01/01/2012 au 31/12/2016 Renouvelé Au 30/06/2022
	PAV des DMA	Véolia Propreté	646 949,17€	du 01/03/2015 au 28/02/2020
	déchèterie	COVED SA	969 118,94€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016 Renouvelé Au 30/09/2022
Transfert	Gestion de la station	Suez environnement	315758,74 €	Du 01/01/2016 au 31/12/2021
Transport	OMr, Emballages et papiers	Véolia /DUFEU	537 329,08€	Du 01/01/2016 au 31/12/2021
Traitement	OMr	Suez environnement	1 696 857,90€	Du 01/01/2016 au 31/12/2021
	Tri et conditionnement	Suez environnement	394 646,56€	Du 01/07/2013 au 30/06/2018
	Déchets Dangereux	SOREDI	114 649,01€	Du 01/04/2016 au 31/03/2022
	Déchets Verts	DUFEU	501 377,44€	Du 01/01/2014 au 31/01/2019
	Autres déchets de déchèteries	CHARIER DV/SECHE	717 436,79€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016 Renouvelé Au 30/09/2022

2. Compte de résultat de la compétence déchets

Achats et charges externes	9 679 523 €	Recettes de "recyclables"	857 406 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>8 135 613 €</i>	Redevances et facturations	1 127 718 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>434 988 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>819 320 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>1 108 922 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>308 398 €</i>
charges de personnel	2 911 746 €	Soutien Eco Emballages	1 492 475 €
charges des amortissements	1 537 560 €	Soutien autres EcoOrganismes	297 243 €
		Subventions de Fonctionnement	37 303 €
		Amortissement des subventions d'investiss	144 873 €
Total couts d'exploitation	14 128 828 €	Total recettes d'exploitation	3 957 019 €
		Produits exceptionnels	55 191 €
Frais de structure	1 141 424 €		
intérêts de la dette	39 452 €	FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)	176 378 €
		T.E.O.M.	12 105 954 €
Coût complet de la compétence déchets	15 309 704 €	Recettes totales de l'activité déchet:	16 294 541 €
		Résultat net de l'activité déchets	984 837 €

Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 984 k€ pour l'année 2017.

Comparaison du compte de résultat 2017 par rapport à 2016 :

Achats et charges externes	+ 235 235 €	Recettes de "recyclables"	+ 133 068 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>+ 134 332 €</i>	Redevances et facturations	+ 16 300 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>- 24 941 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>- 4 615 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>+ 125 844 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>+ 20 915 €</i>
charges de personnel	+ 137 507 €	Soutien Eco Emballages	+ 51 947 €
charges des amortissements	- 30 254 €	Soutien écofolio	- 13 187 €
		Subventions de Fonctionnement	+ 37 303 €
		Amortissement des subventions d'investiss	+ 21 701 €
Total couts d'exploitation	+ 342 488 €	Total recettes d'exploitation	+ 247 132 €
		Produits exceptionnels	+ 10 248 €
Frais de structure	+ 116 071 €		
intérêts de la dette	+ 26 552 €	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	- 33 186 €
		T.E.O.M.	+ 228 507 €
Coût complet de la compétence déchets	+ 485 111 €	Recettes totales de l'activité déchet:	+ 452 701 €
		Résultat net de l'activité déchets	- 32 410 €

3. Analyse des différents postes financiers

3.1. Charges

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation hors taxes selon le poste d'activité est la suivante :

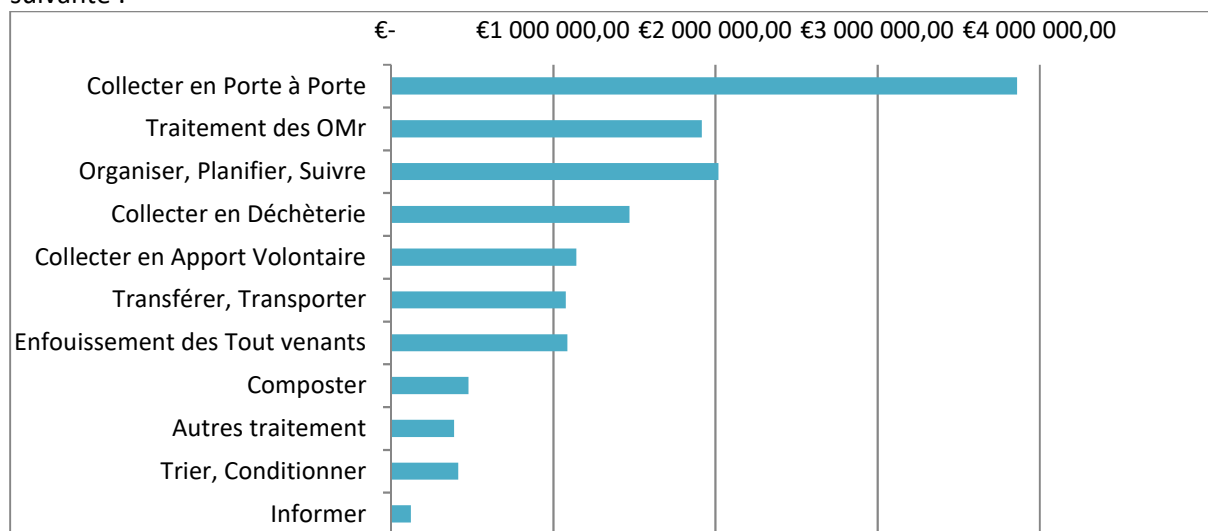


Figure 47 : Répartition des coûts par poste d'activité

Après regroupement des postes de dépenses en familles principales de charges, il est possible d'identifier la part de chaque flux :

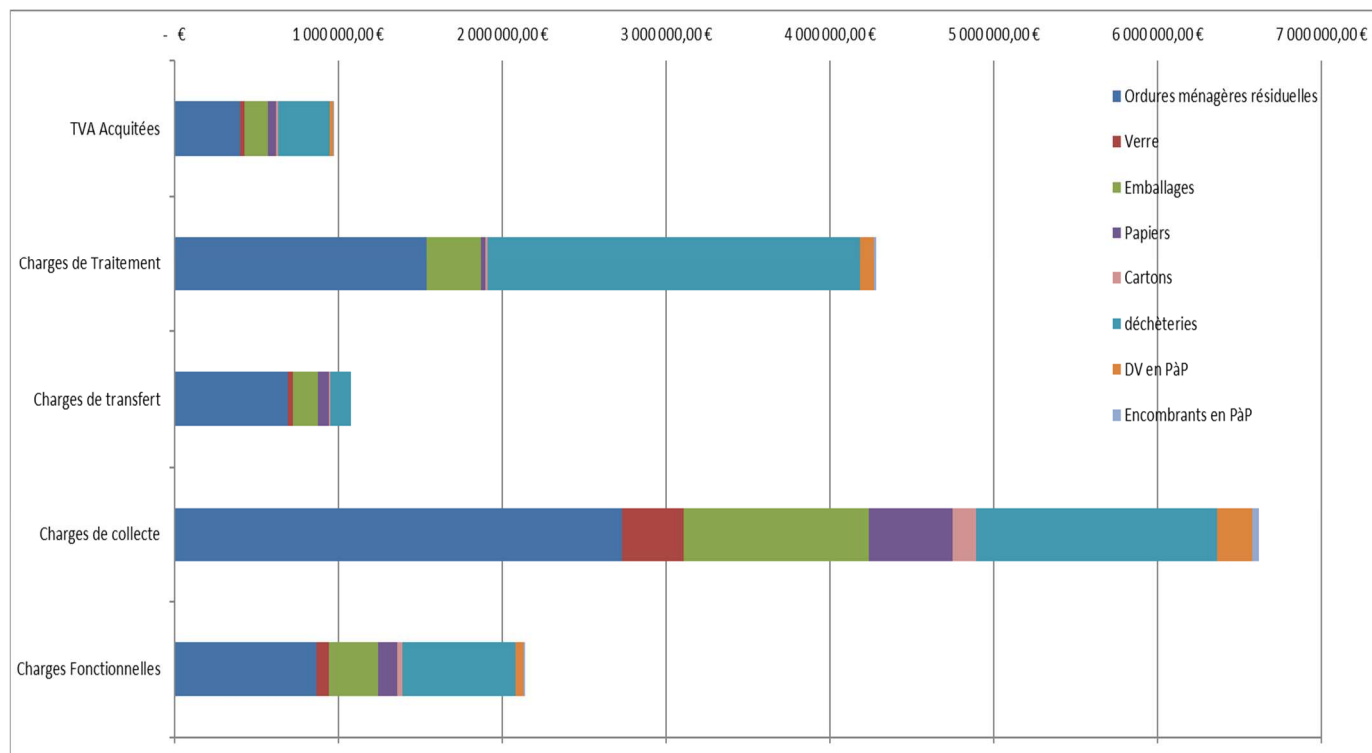


Figure 48 : Répartition des charges par flux collecté

3.2. Recettes

Les recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante :

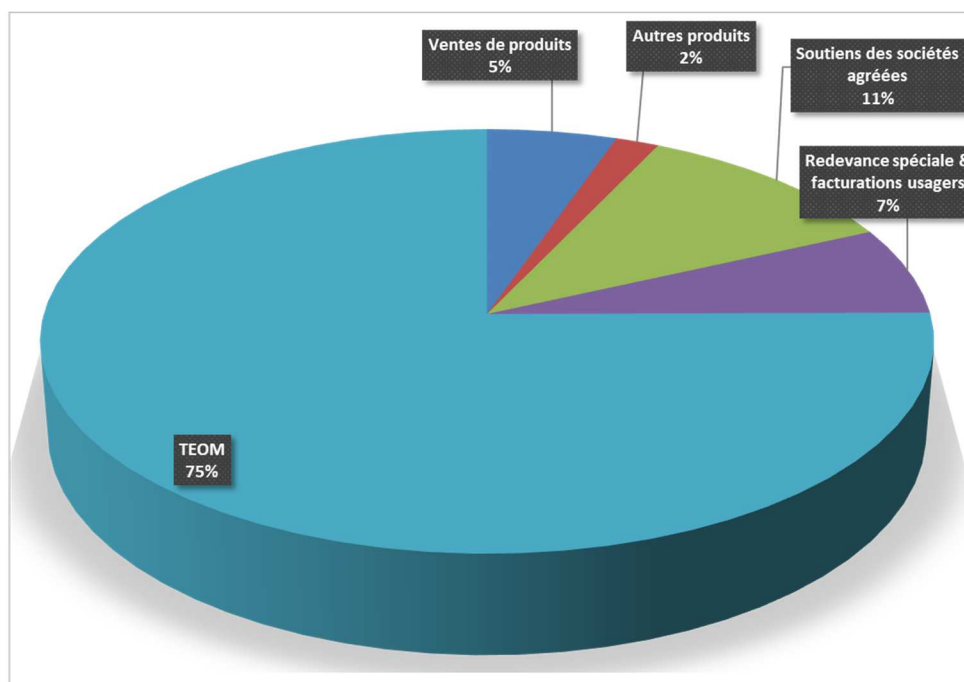


Figure 49 : Répartition des recettes

4. Ratios

4.1. Coût à la tonne

Tableau 18 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national

	Flux de déchets			
	OMr	Verre	Recyclables secs	Déchèteries
Cap Atlantique Coût technique HT/tonne	253,45 €	75,09 €	547,22 €	92,14 €
Cap Atlantique Coût aidé HT/tonne	251,34 €	64,43 €	216,77 €	88,00 €
Référentiel 2014 Coût technique HT/tonne	235,00 €	65,00 €	364,00 €	123,00 €
Référentiel 2014 Coût aidé HT/tonne	227,00 €	54,00 €	185,00 €	114,00 €

Coût technique : totalité des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);

Coût aidé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...), moins les aides reçues (Conseils Départementaux, ADEME...)

Les coûts techniques à la tonne des recyclables secs sont significativement supérieurs au référentiel national fourni par l'ADEME. Cela s'explique par le niveau de service mis en place sur le territoire du fait de l'importance de l'impact touristique.

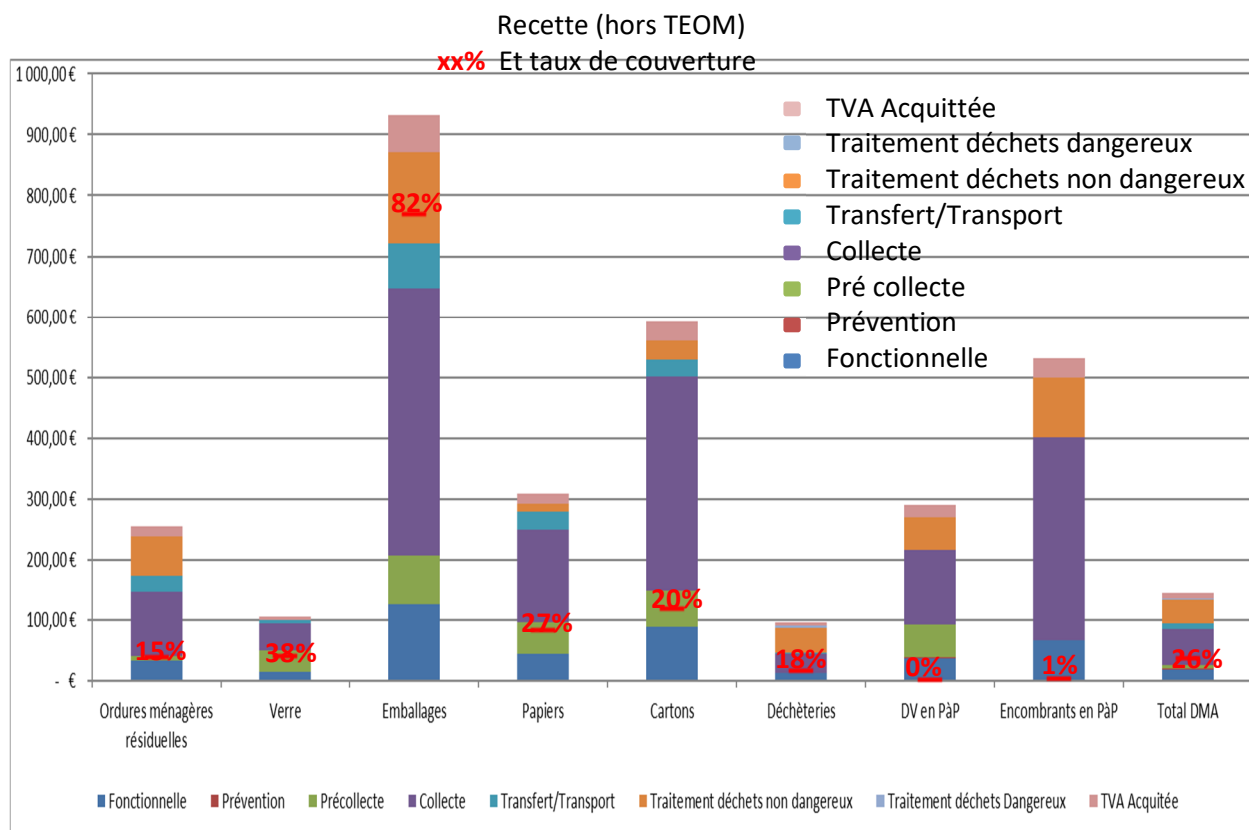


Figure 50 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture

4.2. Coût au foyer fiscal

L'analyse de la comptabilité de la compétence déchets permet de déterminer **un coût final de 139,56€ par foyer fiscal en 2017**. Cette charge est répartie de la manière suivante :

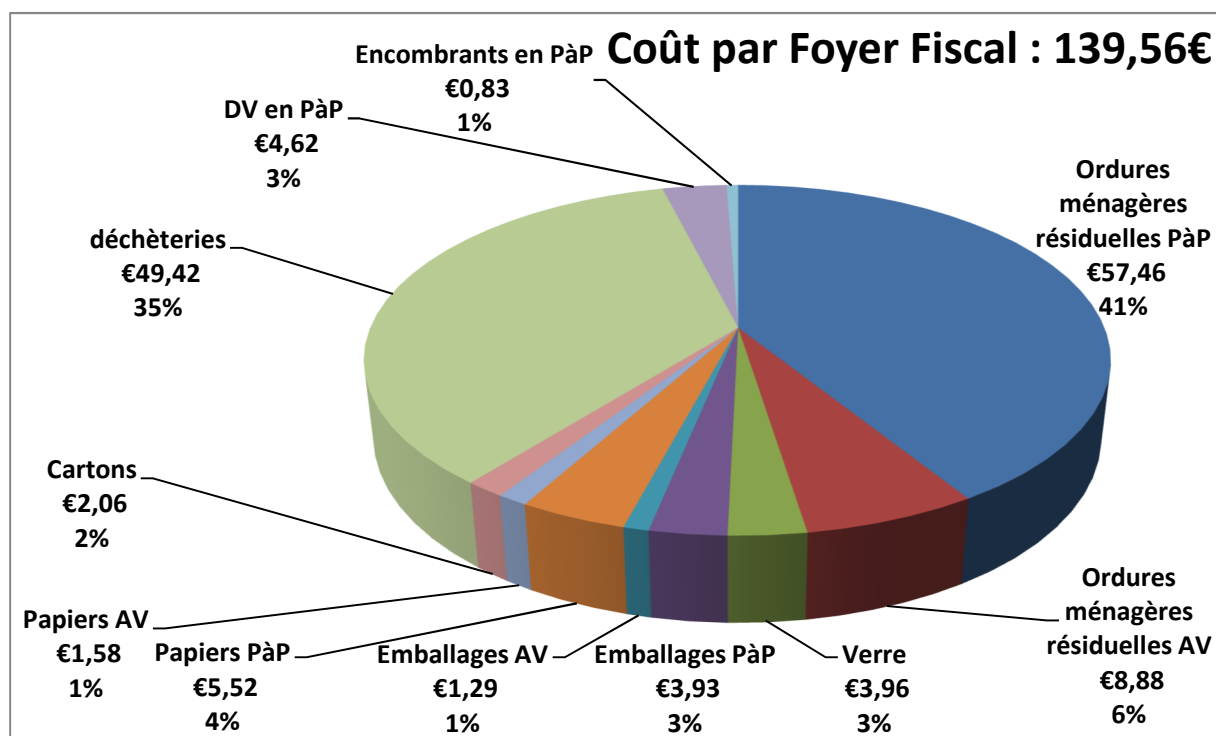


Figure 51 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal

5. Redevances spéciales

Les professionnels du territoire sont soumis à une facturation spécifique, proportionnelle à l'importance du service rendu. Ainsi, ils sont redevables :

- De la redevance spéciale pour les gros producteurs utilisateurs de la collecte en porte-à-porte,
- De la redevance spéciale pour les établissements de plage de La Baule,
- D'une redevance de dépôt pour ceux utilisant les déchèteries ou les plateformes de déchets verts.

Il existe également une redevance spécifique pour les terrains de loisirs qui ne sont pas soumis à la TEOM.

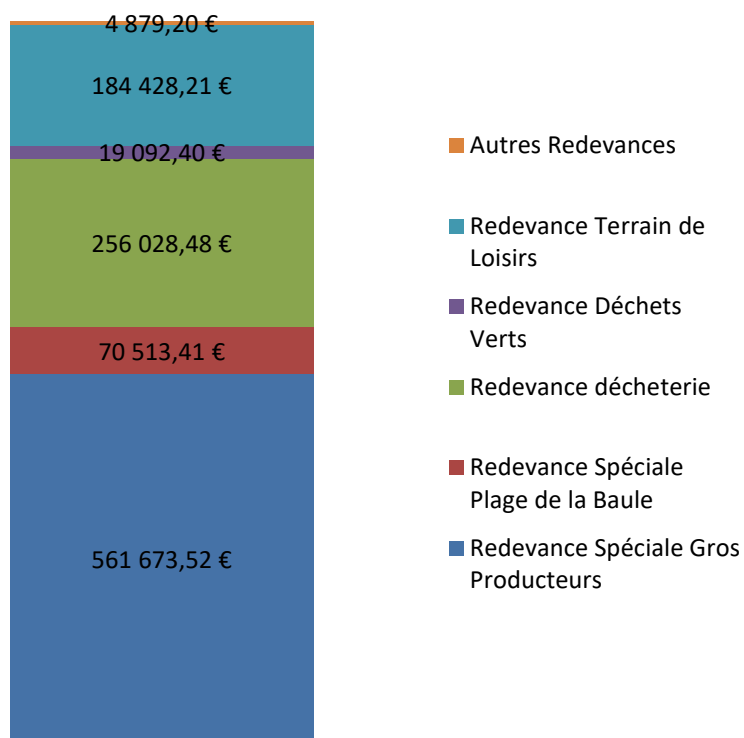


Figure 52 : Répartition des facturations aux usagers

E. Perspectives 2018

1. Développement et mise en œuvre de services à l'usager

- Mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries :
 - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la déchèterie de Kéraline à Herbignac,
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station de transfert des déchets de Guérande pour le transit des tout-venant,
- Poursuite du déploiement de la filière Eco-Mobilier sur les déchèteries du territoire,
- Réorganisation des collectes de cartons sur la commune de La Baule par la mise en place de compacteurs,
- Suivi, poursuites et déploiement des axes de travail en lien avec le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », notamment :
 - Poursuite du déploiement du compostage collectif,
 - Poursuite de l'expérimentation sur le gaspillage alimentaire et déploiement de l'action,
 - Renouvellement des opérations de sensibilisation auprès des usagers (distribution de compost),
 - Renouvellement de la collecte des coquillages durant les périodes de Noël (de mi-décembre 2017 à mi-janvier 2018)
- Optimisation et renouvellement du parc de Point d'Apport Volontaire sur le territoire
- Renouvellement et création d'outils de communication.

2. Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition

- Fourniture de bacs de collecte (échéance mars 2018) ;
- Tri et conditionnement des emballages ménagers (échéance mars 2018) ;
- Transport et valorisation des algues vertes échouées sur le littoral (échéance mars 2018) ;
- Fourniture de composteurs individuels et collectifs (échéance mai 2018) ;
- Traitement et valorisation des déchets végétaux (échéance août 2018) ;
- Surveillance des déchèteries (échéance octobre 2018) ;
- Vérification des équipements de travail (échéance novembre 2018) ;
- Gerbage des déchets verts (échéance janvier 2019) ;
- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Kéraline ;
- Travaux d'extension de la station de transfert de Guérande ;
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers (échéance août 2018) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du schéma directeur de collecte.

3. Travaux

- ISDND :

Suite aux incendies survenus en 2017, une partie des alvéoles 4.2 et 4.3 ont été mises en service. L'objectif en 2018 est de terminer le remplissage de la partie occidentale de l'alvéole 4.3 et de réaliser une couverture provisoire.

Des travaux de modernisation du réseau électrique du site sont également programmés.

- PAV :

En terme d'enfouissement de PAV enterrés et semi-enterrés, des travaux sont envisagés sur les communes de La Turballe, Herbignac, Guérande, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-Sur-Mer et La Baule.

Enfin, un programme de rénovation de PAV semi-enterrés est établi sur les communes de Saint Lyphard et Saint Molf.

- Déchèteries :

Le Croisic : fin des travaux d'aménagement dans le cadre du schéma directeur des déchèteries.

Annexes

1. Lexique

AV : Collecte par Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc...

Collecte sélective : Collecte de certains flux de déchets (ex : les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compost : Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épilures de fruits et de légumes).

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

Déchèterie : Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi...).

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

DDM : Déchets Dangereux des Ménages : ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...).

DV : Déchets Verts : déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport).

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères.

EL : Emballages Légers : emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteille d'huile, d'eau, de jus de fruits, de soda), emballages métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons alu, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages).

ICPE : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement : installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement soumise à autorisation.

INS : Imprimés Non Sollicités : imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

JM : Papiers, journaux, magazines, prospectus.

Lixiviats : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

OM : Ordures Ménagères : déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés.

PàP : Collecte Porte-à-Porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte-à-porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

PDEDMA : Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constitue un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'impose aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leur organisation actuelle qui doit être compatible ou rendu compatible dans un délai de 3 ans à compter de leur publication. Ce plan donne des orientations générales sur l'élimination des déchets dans le département et fixe des objectifs en matière de valorisation à échéance de 5 à 10 ans. Ce plan concerne les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

PET : Poly(Téréphtalate d'éthylène) : polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec de l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risques pour l'environnement, il est 100% recyclable (et non 100% recyclé).

PTAC : Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchèterie.

REP : la Responsabilité Élargie du Producteur est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Économique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La REP permet d'inciter à plus de prévention.

RS : Redevance Spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle a instauré la redevance générale (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale. La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.

TMB : Tri-Mécano-Biologique.

TV : Tout-Venant : déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

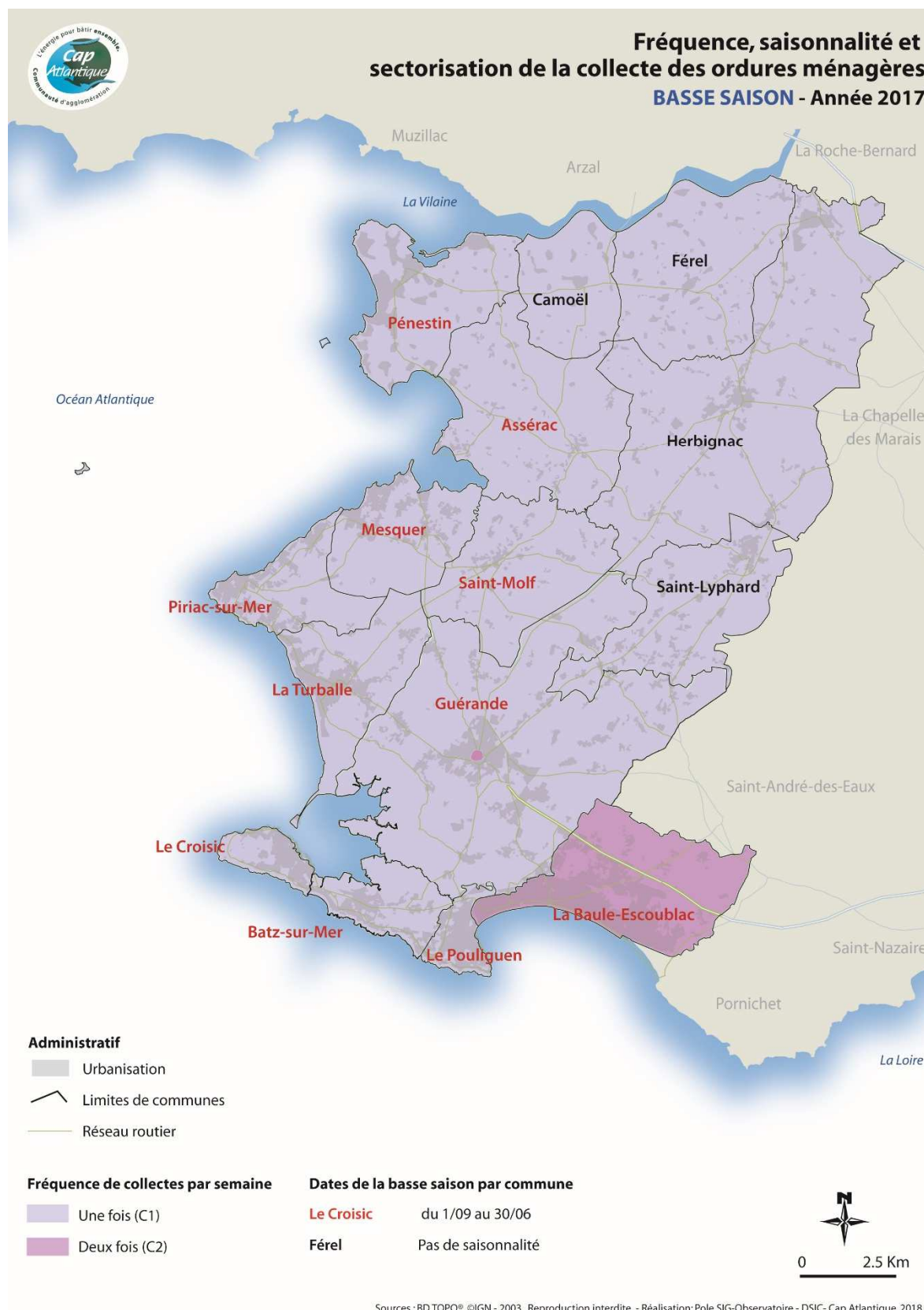
UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères : centre d'incinération spécifique et réservé aux déchets ménagers et assimilés.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

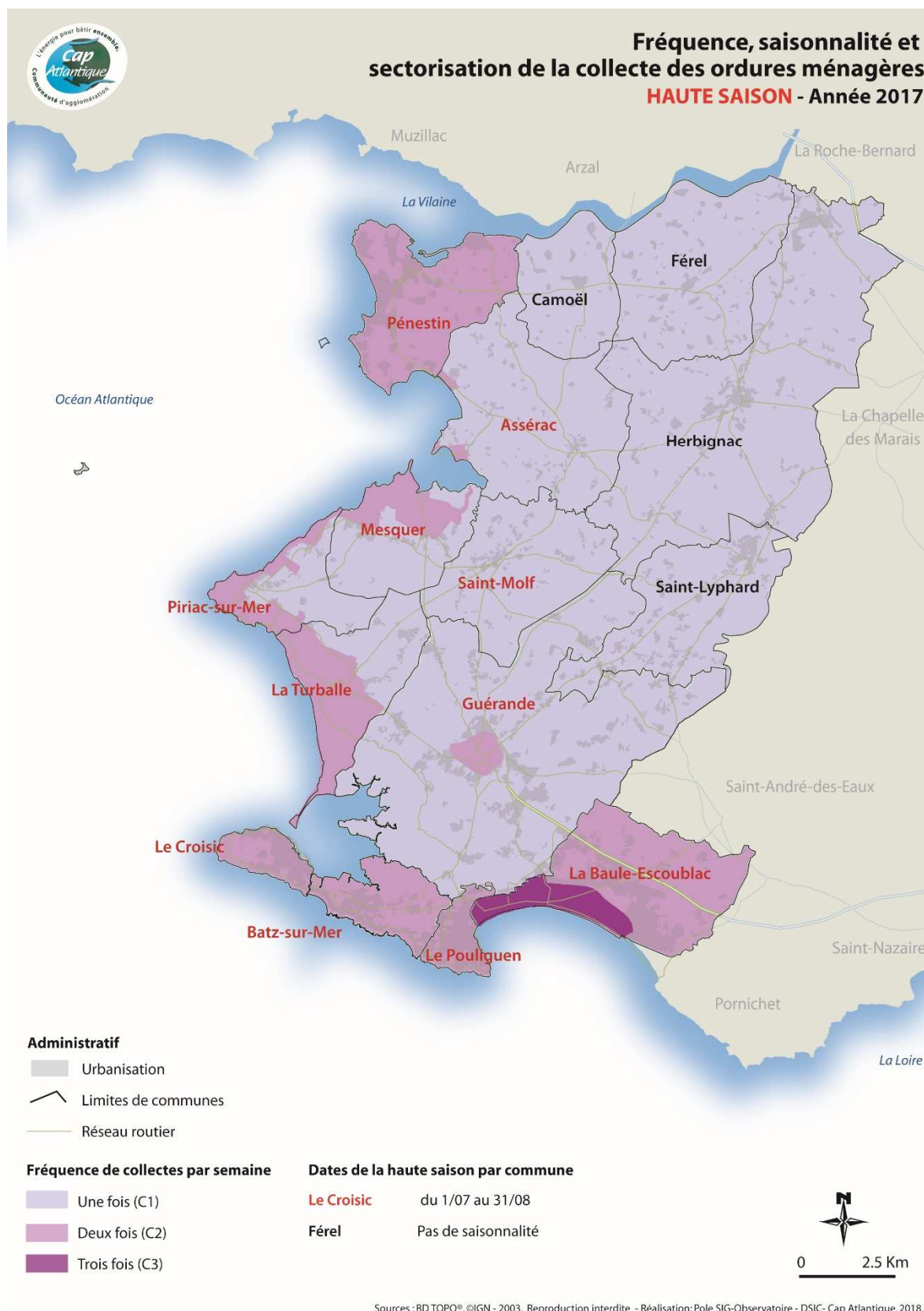
VP : Veille Propreté : collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.

2. Cartes

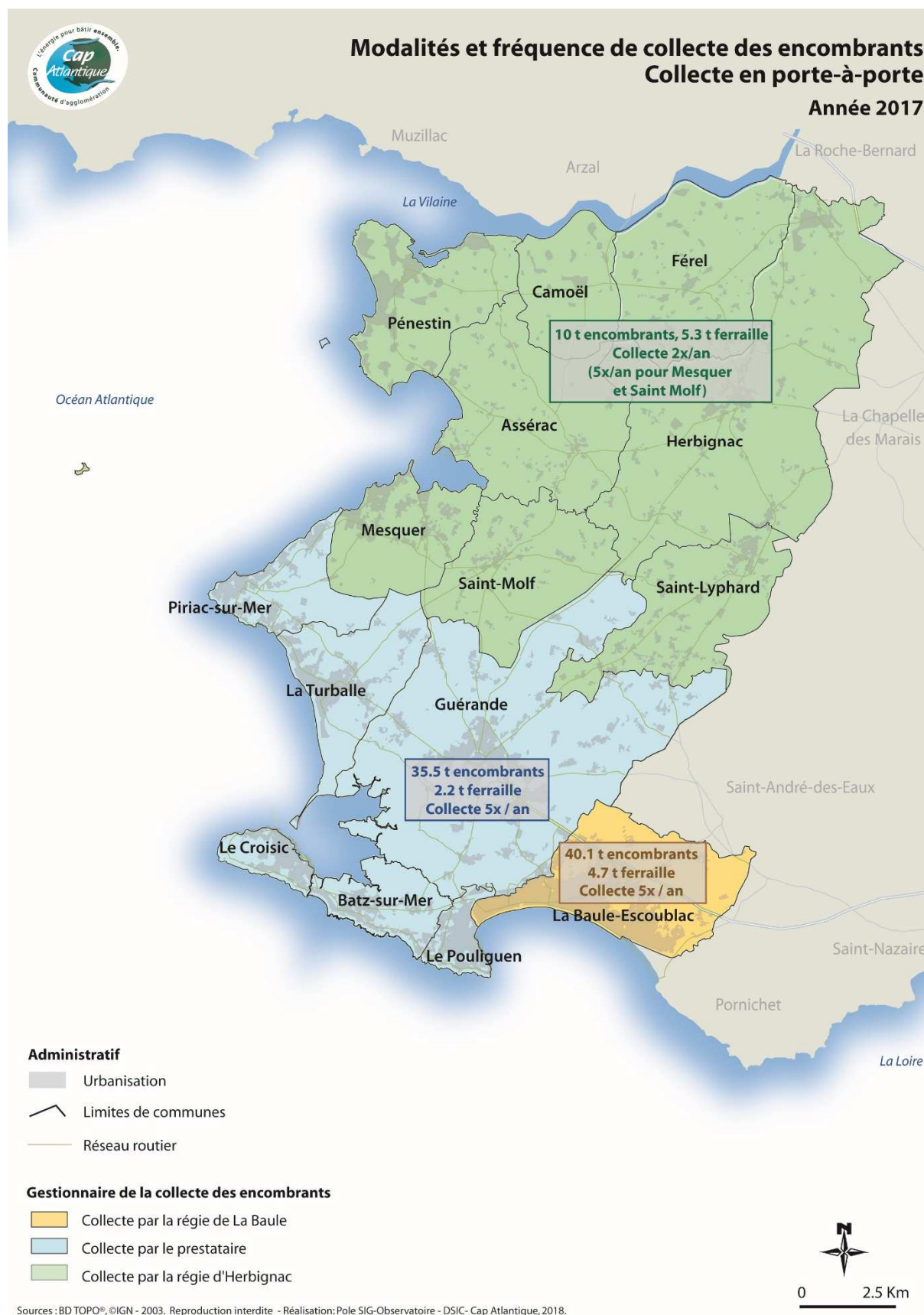
2.1. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2017



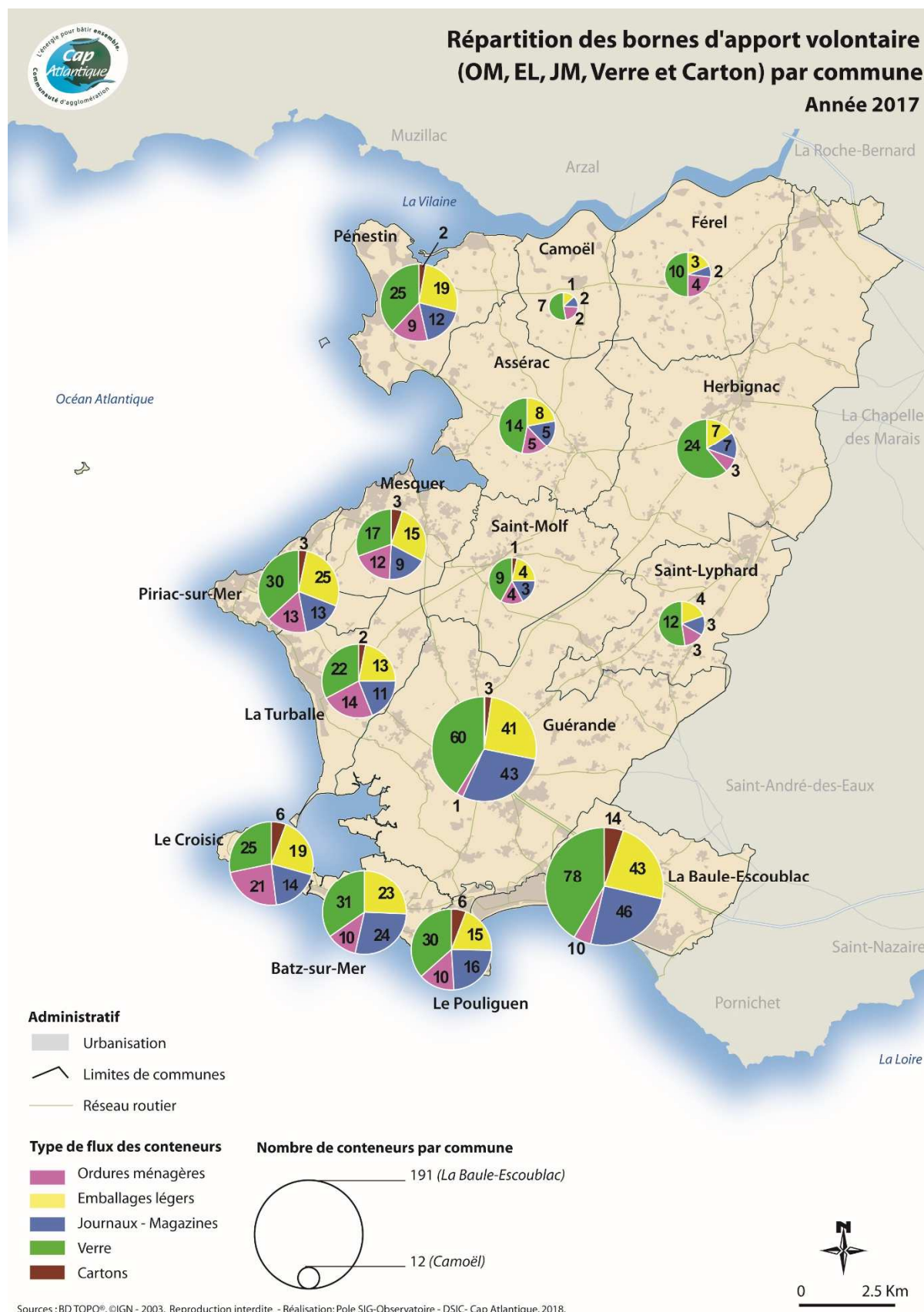
2.2. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – année 2017



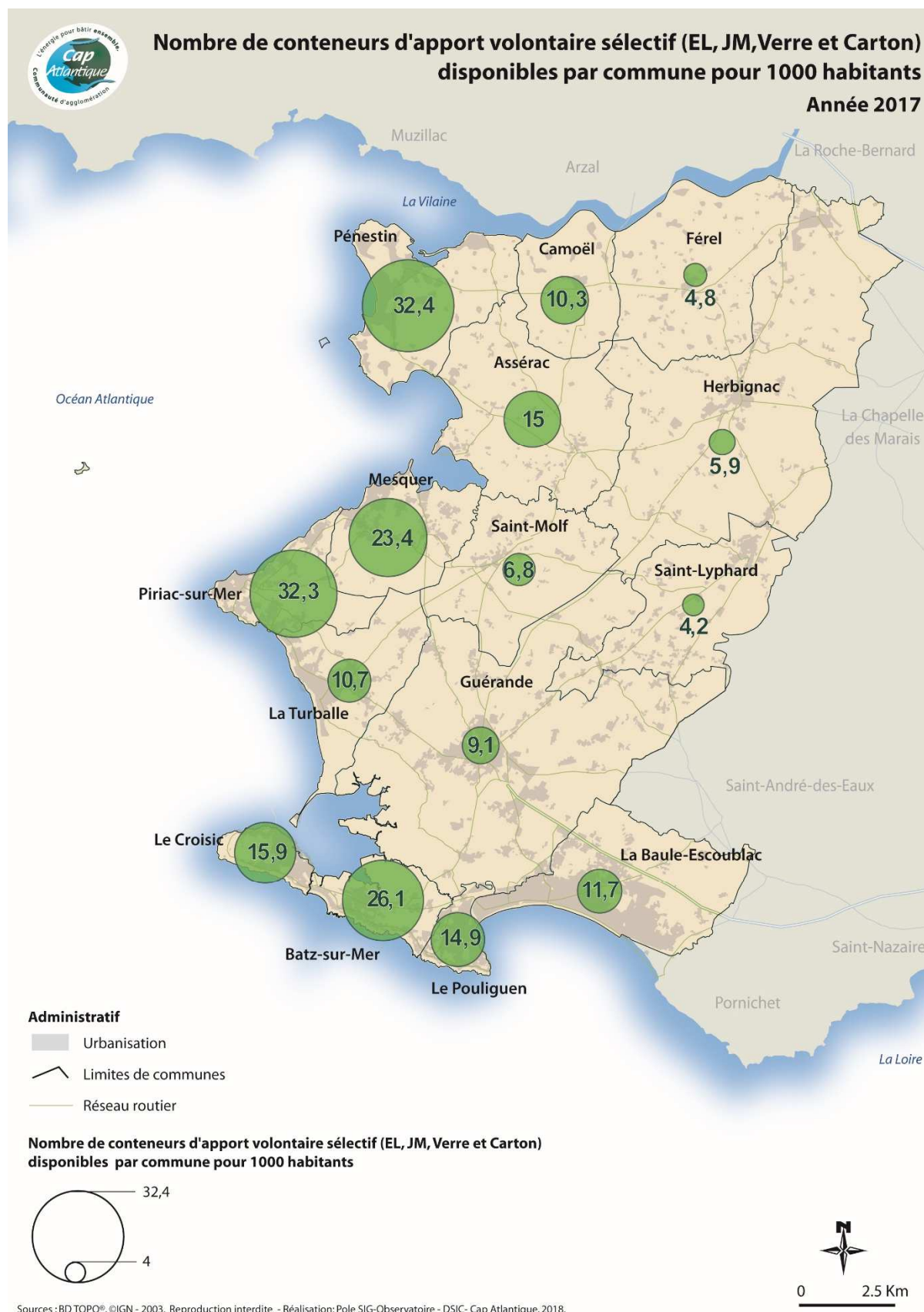
2.3. Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2017



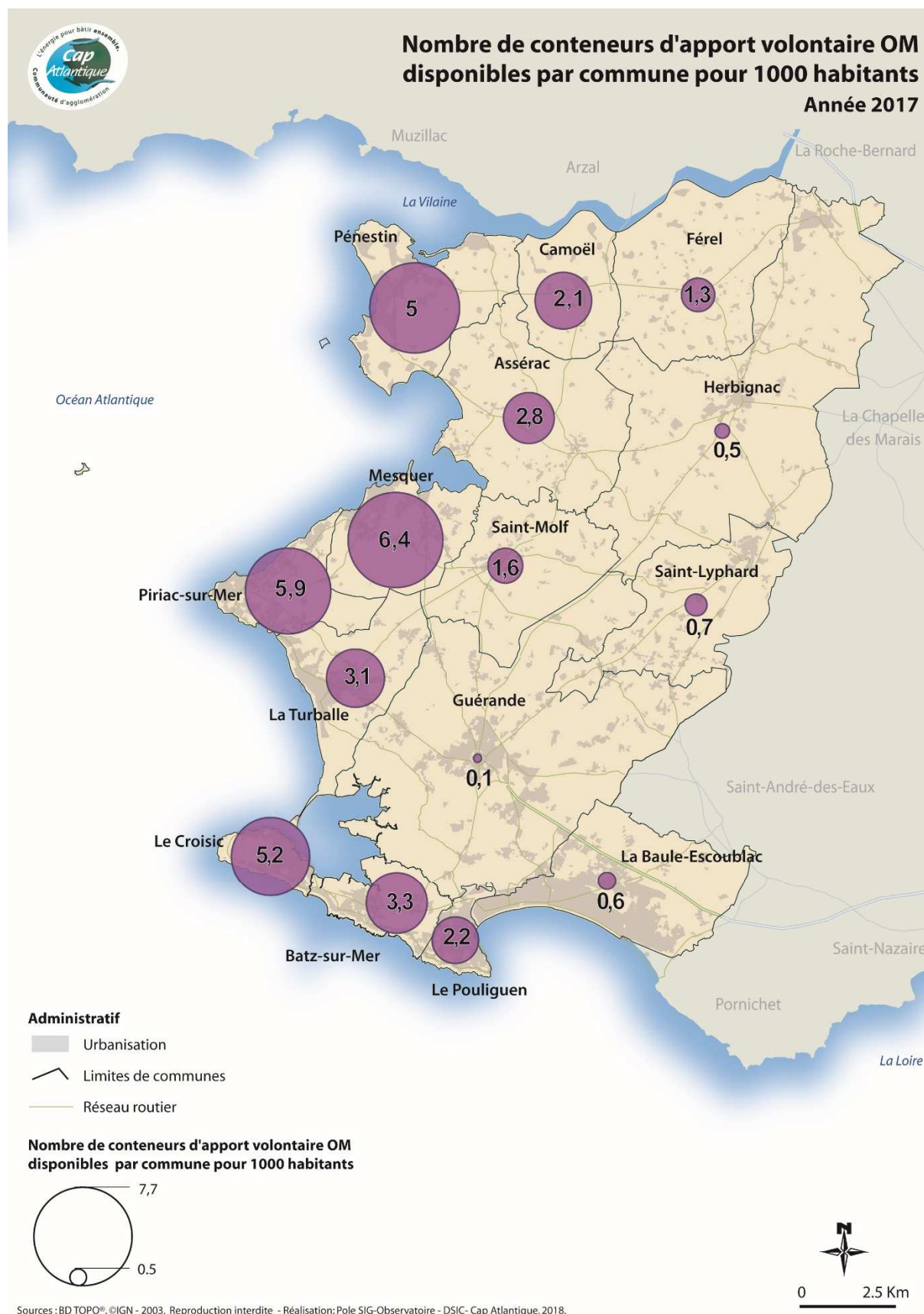
2.4. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire - année 2017



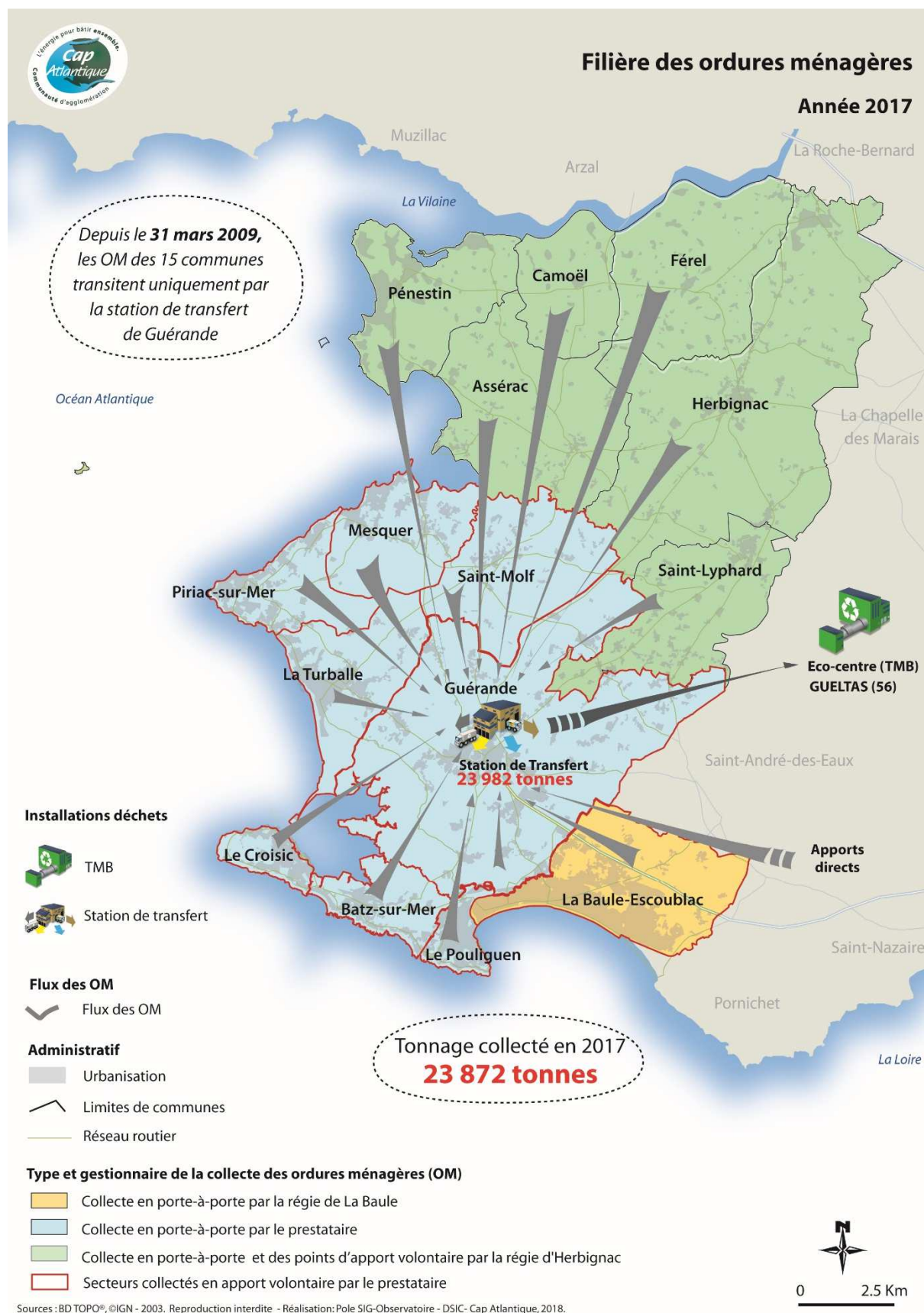
2.5. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2017



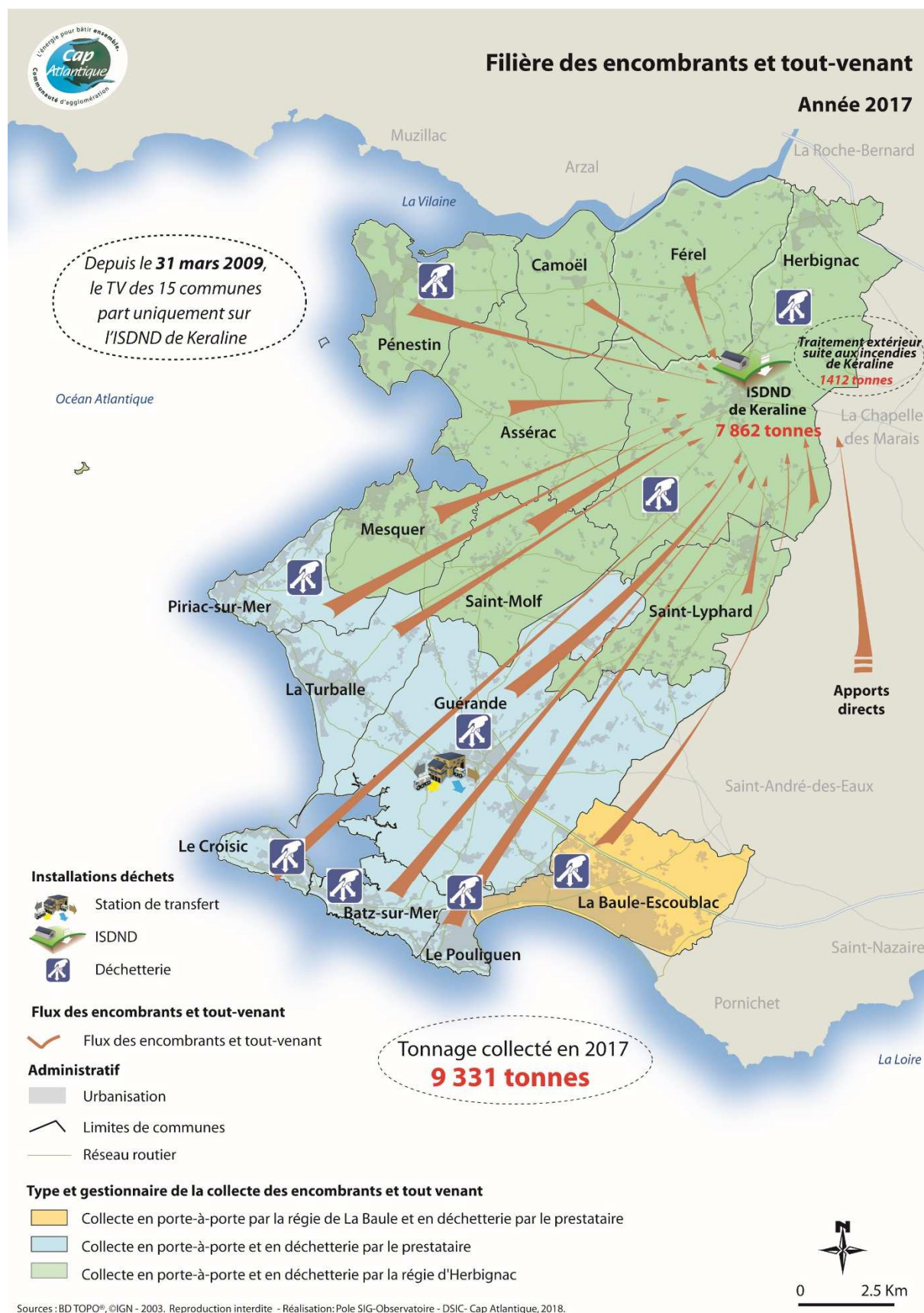
2.6. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2017



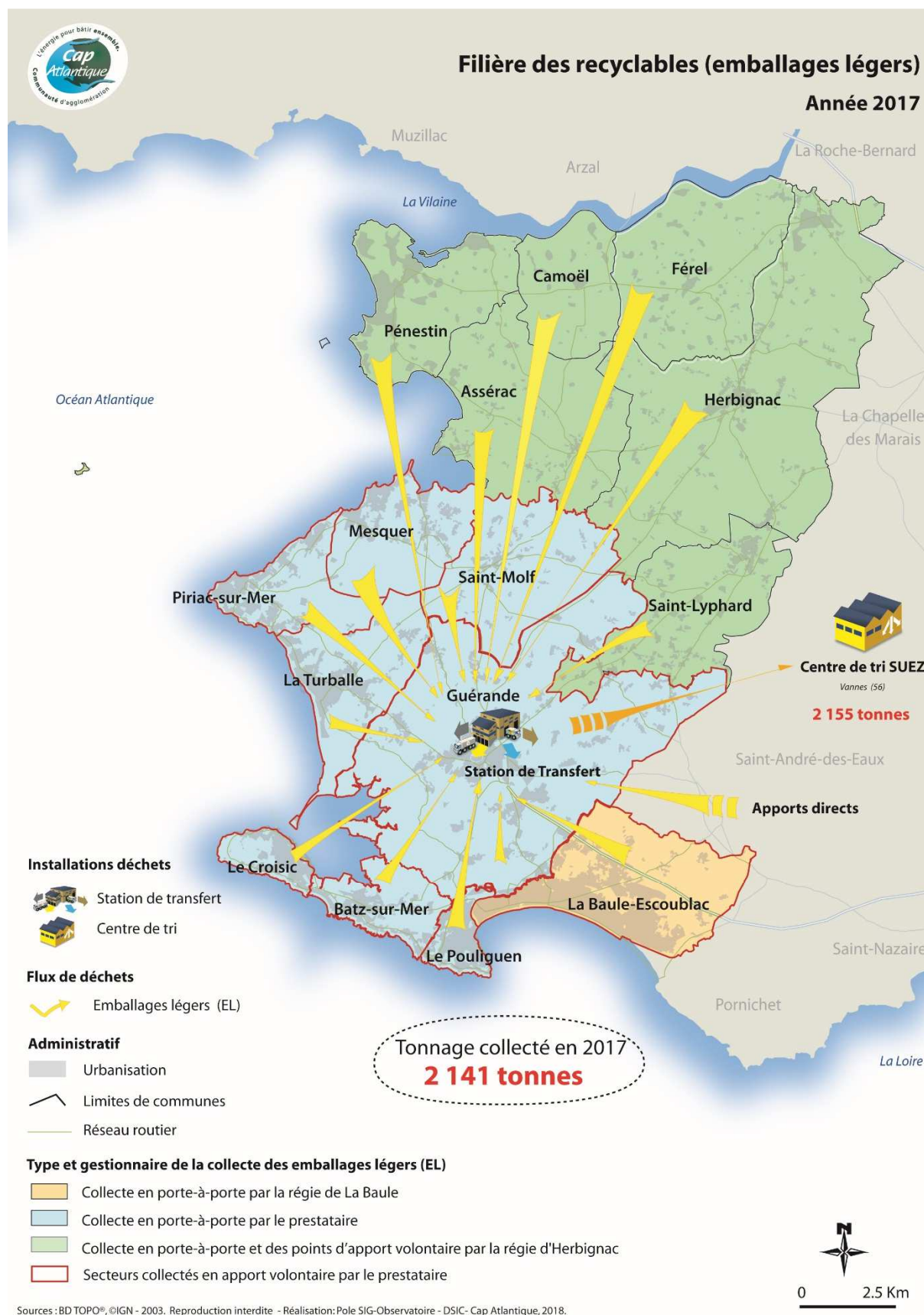
2.7. Filière des OM – Année 2017



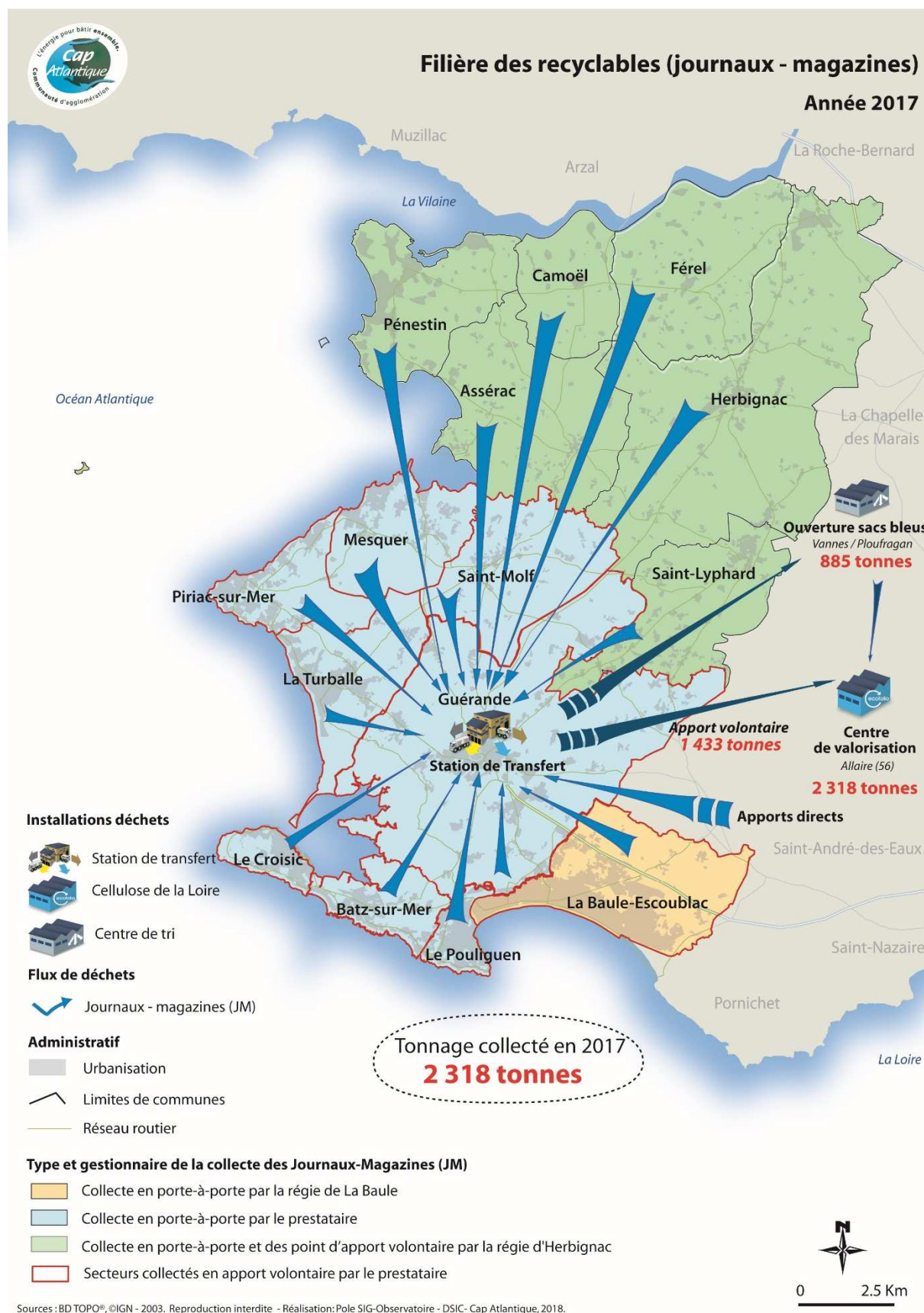
2.8. Filières des encombrants et tout-venant – Année 2017



2.9. Filières des emballages légers – Année 2017



2.10. Filières des journaux-magazines – Année 2017



Sources : BD TOPO®, ©IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pole SIG-Observatoire - DSIC - Cap Atlantique, 2018.